



**ANIÈRES**



# COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2023

QUATRIÈME RAPPORT DE LA LÉGISLATURE 2020-2025







**MESDAMES LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES,  
MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,**

En application des prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nouvelle teneur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1985, j'ai l'honneur, avec mes Adjointes, de vous présenter et de soumettre à votre examen le quatrième rapport administratif et financier de la période législative 2020-2025 sur l'activité des autorités municipales.

Nous saisissons cette occasion pour remercier ici toutes les personnes qui aident les autorités communales à remplir les tâches de plus en plus nombreuses et complexes dont elles ont la charge.

**Pascal WASSMER**  
Maire







# SOMMAIRE

---

## RAPPORT ADMINISTRATIF 2023 4

---

Autorités communales _____	6
Séances du Conseil municipal _____	10
Administration communale _____	12
Fondations communales _____	13
Groupement intercommunal _____	25
État civil intercommunal _____	31
Corps constitués _____	33
Votations cantonales et fédérales _____	38
Population _____	40
École _____	41
Projets et réalisations _____	44
Entraide sociale _____	47
Autorisations de construire _____	48
Gestion des déchets _____	49
Manifestations communales _____	50
Mérites aniérois _____	53

---

## FINANCES COMMUNALES 2023 54

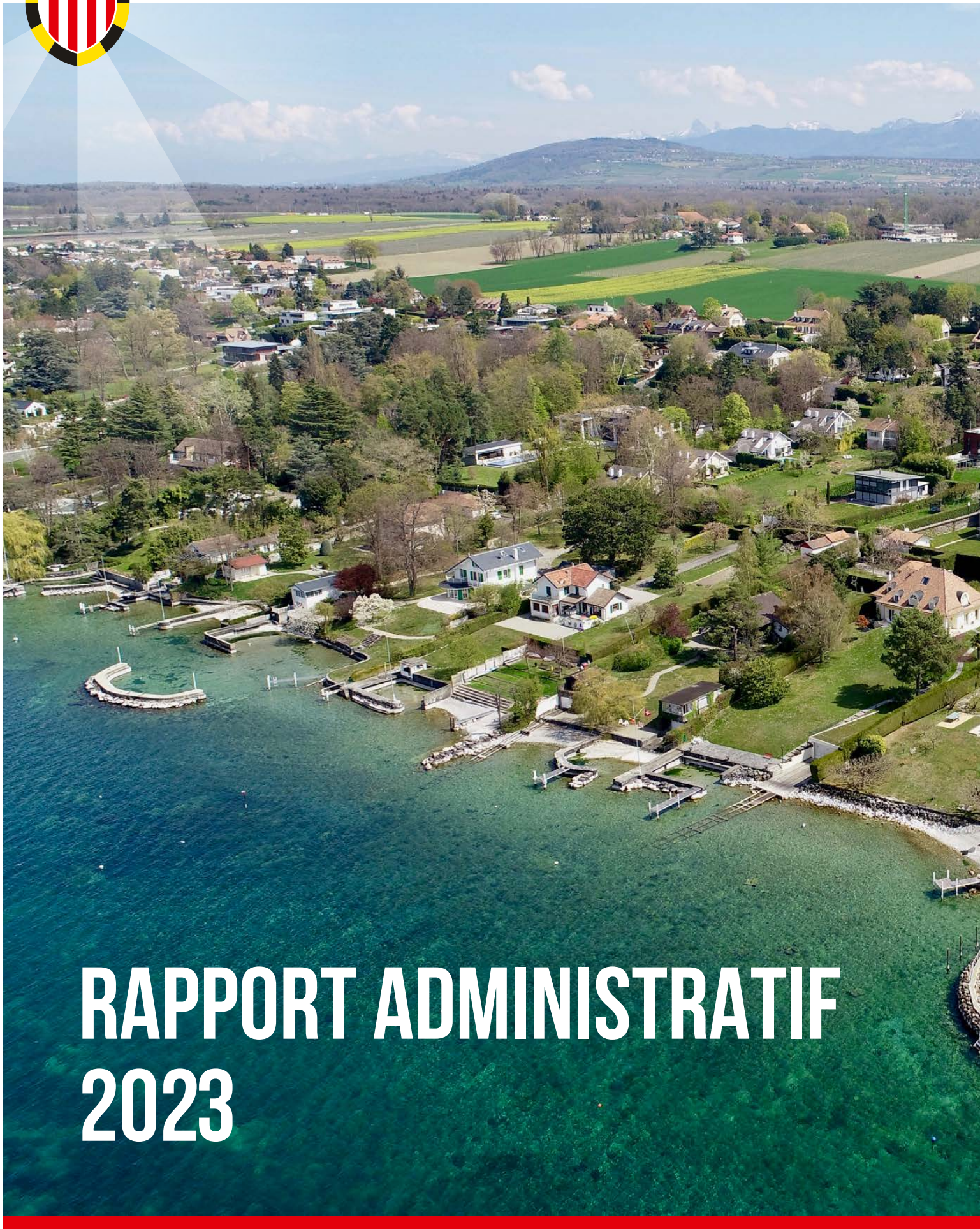
---

Centimes additionnels communaux _____	56
Comptes du bilan _____	57
Comptes de fonctionnement _____	63
Tableaux financiers et rapport _____	69





**ANIÈRES**



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2023







# AUTORITÉS COMMUNALES

**RAPPORT ADMINISTRATIF 2023**

## EXÉCUTIF

### **PASCAL WASSMER**

**Maire**

Le Centre – dès le 01.06.2020

Dicastères : Finances, Assainissement, routes, sécurité, développement durable

Adjoint – 01.06.2015 - 31.05.2020

CM Le Centre – 19.02.2013 - 31.05.2015

### **CLAUDINE HENTSCH**

**Adjointe**

Ensemble pour Anières

dès le 09.10.2019

Ensemble pour Anières

Dicastères : Urbanisme

et constructions, Petite enfance

CM Ensemble pour Anières

01.06.2015 - 09.10.2019

### **PASCAL PÉCAUT**

**Adjoint**

Plus que jamais Aniérois

dès le 01.06.2020

Plus que jamais Aniérois

Dicastères : Sociale, Culture et loisirs

CM Le Centre radical démocrate

chrétien – 01.06.1995 - 30.05.2007

## CONSEIL MUNICIPAL

### **CORINNE ALHANKO-BAUER**

Libéral – de 2009 à 2014

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

### **PHILIPPE GAILLARD**

Anières différemment – de 2011 à 2015

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2015

### **JEAN-LUC RICHARDET**

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2020

### **DENYSE BARBEZAT-FORNI**

Anières différemment – de 2003 à 2015

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2015

### **YVES GUBELMANN**

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

### **NICOLE IMHOF**

Le Centre – dès le 01.06.2020

### **ALEXANDRE SOUCAS**

Libéral-Radical – de 2016 à 2018

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2020

### **STÉPHANIE BARON LEVRAT**

Ensemble pour Anières

dès le 12.11.2019

### **GUY MUSY**

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2020

### **CLAIRE THIBAUT-BULLIARD**

Libéral-Radical – dès le 08.10.2019

### **MERET BLANC-ODERMATT**

Libéral-Radical – dès le 01.01.2022

### **ANITA PORDES**

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

### **ONUR VON BURG**

Ensemble pour Anières

dès le 01.01.2022

### **PIERRE-YVES DECHEVRENS**

Le Centre radical démocrate-chrétien  
de 2011 à 2015

Le Centre – dès le 01.06.2015

### **GIUSEPPE RICCIUTI**

Libéral-Radical

01.06.2015 - 31.05.2020

et dès le 15.09.2020

### **ERIC WEHRLI**

Le Centre – dès le 01.06.2020

### **CAROLINE DOMBRE**

Ensemble pour Anières

dès le 01.06.2020





# PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-2023

## CORINNE ALHANKO-BAUER

Présidente jusqu'au 31.05.2022

## GUY MUSY

Président du 01.06.2022 au 31.05.2023

Vice-Président jusqu'au 31.05.2022

## YVES GUBELMANN

Président dès le 01.06.2023

Vice-Président dès le 01.06.2022

## STÉPHANIE BARON-LEVRAT

Vice-Présidente dès le 01.06.2023

## DOMINIQUE LAZZARELLI

Secrétaire jusqu'au 31.05.2022

## ALEXANDRA DERUAZ

Secrétaire du 01.02 au 31.05.2022

## ALEXANDRA PLANCHON

Secrétaire dès le 01.06.2022

# COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

PLR = Parti Libéral-Radical  
LC = Le Centre  
EPA = Ensemble pour Anières

	PARTI	NOM ET PRÉNOM
<b>FINANCES</b>		
Présidence	LC	Eric WEHRLI, jusqu'au 31.05.2023
	PLR	Meret BLANC-ODERMATT, dès le 01.06.2023
Vice-Présidence	PLR	Meret BLANC-ODERMATT, jusqu'au 31.05.2023
	EPA	Alexandre SOUCAS, dès le 01.06.2023
Membres Exécutif: Pascal WASSMER	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	PLR	Yves GUBELMANN
	EPA	Onur VON BURG
	EPA	Jean-Luc RICHARDET
	EPA	Guy MUSY
	PLR	Giuseppe RICCIUTI
	LC	Eric WEHRLI
<b>URBANISME ET CONSTRUCTIONS</b>		
Présidence	PLR	Yves GUBELMANN, jusqu'au 31.05.2023
	EPA	Jean-Luc RICHARDET, dès le 01.06.2023
Vice-Présidence	PLR	Yves GUBELMANN, jusqu'au 31.05.2023
	EPA	Jean-Luc RICHARDET, dès le 01.06.2023
Membres Exécutif: Claudine HENTSCH	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
	EPA	Philippe GAILLARD
	LC	Eric WEHRLI, jusqu'au 31.05.2023
	PLR	Yves GUBELMANN, dès le 01.06.2023
	LC	Nicole IMHOF
	PLR	Anita PORDES
	PLR	Claire THIBAUT BULLIARD





	PARTI	NOM ET PRÉNOM
<b>ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>		
Présidence	PLR	Anita PORDES, jusqu'au 31.05.2023
	EPA	Caroline DOMBRE, dès le 01.06.2023
Vice-Présidence	EPA	Caroline DOMBRE, jusqu'au 31.05.2023
	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER, dès le 01.06.2023
Membres Exécutif: Pascal WASSMER	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
	PLR	Meret BLANC-ODERMATT
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	EPA	Philippe GAILLARD
	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER, jusqu'au 31.05.2023
	PLR	Anita PORDES, dès le 01.06.2023
	EPA	Alexandre SOUCAS
	LC	Eric WEHRLI
	<b>SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS</b>	
Présidence	EPA	Caroline DOMBRE, jusqu'au 31.05.2023
	LC	Nicole IMHOF, dès le 01.06.2023
Vice-Présidence	PLR	Nicole IMHOF, jusqu'au 31.05.2023
	PLR	Giuseppe RICCIUTI, dès le 01.06.2023
Membres Exécutif: Pascal PÉCAUT	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER
	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	PLR	Giuseppe RICCIUTI, jusqu'au 31.05.2023
	EPA	Caroline DOMBRE, dès le 01.06.2023
	EPA	Guy MUSY
	PLR	Claire THIBAUT-BULLIARD
	EPA	Onur VON BURG
	<b>AD HOC « IMMEUBLE LE LÉMAN »</b>	
Présidence	EPA	Jean-Luc RICHARDET
Membres Exécutif: Claudine HENTSCH	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	PLR	Claire THIBAUT BULLIARD
<b>SOUS-COMMISSION « URBANISME ET CONSTRUCTIONS » EN BÉZALEY</b>		
Présidence	EPA	Jean-Luc RICHARDET
Membres Exécutif: Claudine HENTSCH	PLR	Anita PORDES
	LC	Eric WEHRLI





# NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PARTI NOM ET PRÉNOM

## DÉLÉGUÉ AU FEU

EPA Alexandre SOUCAS

## DÉLÉGUÉ NOCTAMBUS

EPA Guy MUSY

## DÉLÉGUÉE COMMUNES-ÉCOLE

LC Nicole IMHOF

## DÉLÉGUÉES FONDATION LA T'ANIÈRES

LC Nicole IMHOF

PLR Anita PORDES

## DÉLÉGUÉE FONDATION LA T'ANIÈRES BUREAU

EPA Caroline DOMBRE

## DÉLÉGUÉE GROUPEMENT CRÈCHE INTERCOMMUNALE « ÎLE-AUX-MÔMES »

PLR Corinne ALHANKO-BAUER

## FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

Présidence

Claudine HENTSCH

Membres

EPA Denyse BARBEZAT-FORNI

Exécutif: Claudine HENTSCH

LC Eric WEHRLI

PLR Giuseppe RICCIUTI



# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023

En 2023, le Conseil municipal a siégé 8 fois. Vous trouverez ci-dessous le résumé des points clés traités lors de ses séances. Les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune d'Anières [www.anieres.ch](http://www.anieres.ch) sous la rubrique « Documents à télécharger » et PVs CM Législature 2020-2025.



## SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2023

### DÉLIBÉRATIONS

- › **Délibération No 2020-2025 D – 076**  
Proposition du Maire relative à la modification du règlement relatif à l'octroi de subvention d'aide en Suisse – LC 02 511.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 077**  
Proposition du Maire relative à la modification du règlement relatif à l'octroi de subvention d'aide à l'étranger – LC 02 591.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 078**  
Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 2020-2025 D – 050 du 22 mars 2022 - « Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 4'500'000 F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

› **Délibération No 2020-2025 D – 079**  
Proposition du Maire relative à la participation au capital social d'un montant de 2'200'000 F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières.

› **Délibération No 2020-2025 D – 080**  
Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 2'300'000 F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières.

## SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

### DÉLIBÉRATIONS

› **Délibération No 2020-2025 D – 081**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 12'350'000 F TTC destiné à la réalisation des travaux d'agrandissement de l'école, modification de la partie administration et réalisation des aménagements extérieurs, sis rue Centrale 64. Parcelle No 5573/RF 29.

### PROJETS DE RÉSOLUTIONS

› **Résolution 2020-2025 R – 009**  
Résolution du Conseil municipal relative au projet de construction, sis sur la route de Chevrens 100, Parcelle No 6329/RF, propriété de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

**PRÉSENTATION PAR M. LE MAIRE  
DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022**



## SÉANCE DU 9 MAI 2023

### DÉLIBÉRATIONS

- › **Délibération No 2020-2025 D – 082**  
Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 083**  
Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage de crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir – 2022.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 084**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réfection de collecteur au chemin du Nant-d'Aisy

### ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL. ANNÉE 2023 – 2024

M. Yves GUBELMANN  
en qualité de Président du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT  
en qualité de Vice-Présidente du Conseil municipal.

Mme Alexandra PLANCHON  
en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

## SÉANCE DU 13 JUIN 2023

### DÉLIBÉRATIONS

- › **Délibération No 2020-2025 D – 085**  
Proposition du Maire relative à la dissolution de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement
- › **Délibération No 2020-2025 D – 086**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 30'000 F TTC – Rubrique 3290.00.31300.06 « Fête du 1<sup>er</sup> août ».
- › **Délibération No 2020-2025 D – 087**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 19'500 F TTC – Rubrique 3220.00.31300.27 « Spectacles divers ».

## SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

### PAS DE DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

### DÉLIBÉRATIONS

- › **Délibération No 2020-2025 D – 088**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 165'000 F TTC destiné la rénovation de 3 courts de tennis, sis route de la Côte-d'Or 10, parcelle N°5270/RF 29, propriété de la commune d'Anières.

## SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATIONS

- › **Délibération No 2020-2025 D – 089**  
Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » – Exercice 2022.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 090**  
Proposition du Maire relative au règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans le complexe immobilier du « Clos-les-Noyers » LC 02 531.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 091**  
Proposition du Maire relative au règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans les immeubles locatifs communaux LC 02 533.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 092**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'209'180 F pour l'acquisition des parcelles 5521B, d'une surface de 2'803 m<sup>2</sup>, et 5522B, d'une surface de 17'350 m<sup>2</sup>, propriétés respectivement de l'État de Genève et de M. Alain JACQUIER, sises au chemin des Ambys à Anières, plan RF 42.

## SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATIONS

- › **Délibération No 2020-2025 D – 093**  
Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 094**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit de 416'200 F destiné au versement de la contribution annuelle 2024 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 095**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4'948'888 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2023.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 096**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 45'000 F TTC pour la mise en œuvre de la collecte des déchets de cuisine.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 097**  
Proposition du Maire à l'ouverture d'un crédit de réalisation de 80'000 F TTC pour la réalisation des aménagements du jardin des immeubles du Léman, sis route d'Hermance 287-289, parcelles No 4399 et 4400/RF 26 sur la commune d'Anières.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 098**  
Proposition du Maire à l'ouverture d'un crédit de construction de 155'000 F TTC pour la mise aux normes des quais des arrêts de bus communaux à des fins de respect de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées.
- › **Délibération No 2020-2025 D – 099**  
Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 4'500'000 F destiné à l'octroi d'un prêt en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la Commune, sous conditions.



# ADMINISTRATION COMMUNALE

**RAPPORT ADMINISTRATIF 2023**

---

En 2023, le personnel communal s'est acquitté de ses tâches, avec ses compétences respectives, à la plus grande satisfaction de l'Exécutif communal.

---

## EFFECTIF AU 31.12.2023

### ADMINISTRATION

**Claire ARMELI**  
Responsable communication et informatique  
(temps partiel à 70%)

**Marie CHAVAZ**  
Responsable Finances  
(temps partiel à 80%)

**Sonia CRELIER**  
Manifestations et subventions

**Christèle DELEVAL**  
Collaboratrice administrative  
Réception  
(temps partiel à 80%)

**Alexandra DERUAZ**  
Secrétaire générale

**Ingrid MARTIN**  
Collaboratrice administrative  
Réception  
(temps partiel à 70%)  
Dès le 01.07.2023

**Alexandra PLANCHON**  
Responsable administrative,  
secrétaire du Conseil municipal

**Nadia SYNDE**  
Collaboratrice administrative  
Réception  
(temps partiel à 70%)  
Dès le 01.05.2023

### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**Anne BOSSHARD**  
Responsable Urbanisme et projets

**Caroline DESTREZ**  
Assistante technico-administrative  
(temps partiel à 50%)

**Marc EUDIER**  
Urbanisme & environnement  
(temps partiel à 70%)

**Frédéric GRILLET**  
Spécialiste domaine public & environnement

### BÂTIMENTS

**Arlindo APARICIO  
DE ALMEIDA**  
Concierge  
Dès le 01.03.2023

**Marco PULIDO**  
Responsable bâtiments

### SERVICE PARCS & VOIRIE

**Laurent HAON**  
Collaborateur Parcs & Voirie

**Michaël KREBS**  
Collaborateur Parcs & Voirie  
Jusqu'au 31.10.2023

**Olivier MEYER**  
Responsable service Parcs & Voirie

**Didier MOREL-VUILLIEZ**  
Collaborateur Parcs & Voirie

**Milos MILOVANCEVIC**  
Patrouilleur scolaire

# FONDATIIONS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023

## FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT



Le Conseil de fondation s'est réuni à 2 reprises en 2023.

### MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

- › Mme Claudine HENTSCH,  
Présidente
- › M. Giuseppe RICCIUTI,  
vice-Président

Membres :

- › M. Fabrice D'ORLANDO
- › M. André THIEVENT
- › M. Romano GUARISCO
- › Mme Corinne ROSSET BONVIN
- › Mme Dominique DE SAINT-PIERRE
- › M. Eric WEHRLI
- › Mme Denyse BARBEZAT-FORNI
- › Mme Dominique LAZZARELLI,  
secrétaire

SÉANCE DU  
7 JUIN 2023

### COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Mme la Présidente Claudine HENTSCH présente le bilan de la Fondation. A noter qu'un montant de près de 1 million de francs se trouve auprès du Crédit Suisse. Seul un contrat d'assurance se trouve dans les actifs de régularisation. Les capitaux de régularisation concernent des factures pour l'audit et la comptabilité 2022.

Mme la Présidente Claudine HENTSCH passe ensuite au compte de résultat. En ce qui concerne la ligne relative aux « factures de prestation, services et honoraires », Me Reich a mené une étude sur la possibilité de prévoir un parking à l'Astural. Mme la Présidente Claudine HENTSCH souligne ensuite une différence entre la ligne « prestations et honoraires » et la ligne « honoraires AMO ». Ces lignes sont passées dans l'investissement.

Mme Dominique LAZZARELLI explique que le résultat est de – CHF 33'198,79.– au bilan.

Par courriel, le Conseil de fondation approuve les comptes de l'exercice 2022.

### RECOURS CONTRE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Mme la Présidente Claudine HENTSCH donne lecture de la présentation Power-Point projetée à l'écran concernant le recours.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI précise que tous les objets qui ont été étudiés dans le cadre du concours d'architecte requéraient une dérogation.

Le recours ne devrait pas être retenu, ce qui a été confirmé ultérieurement.





### RETOUR SUR LA SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE DU 30 MAI À LA FERME DE L'ASTURAL

Mme la Présidente Claudine HENTSCH donne lecture de la présentation PowerPoint projetée à l'écran.

M. Romano GUARISCO s'enquiert du nombre de participants parmi la population. De l'avis de Mme la Présidente Claudine HENTSCH, une quarantaine de personnes sont venues (la plupart étaient contre le projet), mais chaque intervention a reçu une réponse.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI précise qu'elles s'opposent à la démolition du bâtiment. Mme la Présidente Claudine HENTSCH commente que les opposants argumentaient le fait que le lieu est beaucoup trop excentré. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI estime qu'il s'agit d'un prétexte car le bâtiment aura le même fonctionnement que celui des Crêts-de-la-Capite qui est lui aussi excentré.

M. Romano GUARISCO fait remarquer que le bus s'arrête devant la porte du bâtiment. Il s'agit donc effectivement d'un prétexte.

Mme la Présidente Claudine HENTSCH se remémore qu'une pétition avait circulé contre la démolition du bâtiment. De mémoire, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pense que la pétition avait récolté environ 260 signatures. Mme Dominique de Saint-Pierre fait remarquer que cela ne représente que 10% de la population.

Mme la Présidente Claudine HENTSCH rappelle que le Conseil municipal a voté dans une large majorité la résolution qui approuvait le projet mené par la Fondation.

### ÉTUDES DE PARKING SOUTERRAIN

Mme la Présidente Claudine HENTSCH donne lecture de la présentation PowerPoint. Elle ajoute à titre de complément que la Fondation travaille sur une variante de stationnement en surface pour les voitures du foyer et de la future construction afin de conserver l'espace devant afin de conserver l'espace devant les deux immeubles.

### AVENIR DE LA FCAL : PRÉAVIS SUR UNE ÉVENTUELLE DISSOLUTION

Mme la Présidente Claudine HENTSCH indique en préambule que l'unique projet de la Fondation ne permet pas à cette dernière d'être autonome. Puis, elle donne lecture de la présentation PowerPoint projetée à l'écran.

Au terme de sa présentation, Mme la Présidente Claudine HENTSCH précise que le Conseil de Fondation doit se prononcer sur le maintien ou la dissolution de la Fondation en sachant que la décision finale reviendra au Conseil municipal le 13 juin.

Suite aux discussions Mme la Présidente Claudine HENTSCH soumet ensuite le maintien de la Fondation au vote :

**Par 5 voix pour et 1 abstention, le Conseil de Fondation vote pour le maintien de la Fondation.**

SÉANCE DU  
**29 NOVEMBRE 2023**

### BUDGET 2024

Mme la Présidente Claudine HENTSCH projette le budget à l'écran.

**Le Conseil de fondation approuve à l'unanimité le budget 2024 de la Fondation.**

### MAINTIEN VERSUS DISSOLUTION DE LA FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT : RETOUR SUR LES DISCUSSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente Claudine HENTSCH donne lecture de la présentation PowerPoint projetée à l'écran. Elle précise à titre de complément que les chiffres mentionnés ne sont pas exacts en raison de l'incertitude concernant les frais de droit de mutation de l'immeuble qui devront être payés ou pas.

M. André THIEVENT rappelle que l'idée de base était de rendre la Fondation pérenne. À ce jour, l'investissement ne permettra pas d'avoir d'avoir une rentabilité suffisante. L'idée était d'avoir un second immeuble rentable qui génère des revenus pour assurer la pérennité de la Fondation. Cela donnerait également à la Fondation une capacité d'emprunt. En jouant sur le taux d'intérêt (sans exagérer), la Fondation pourrait rendre de l'argent à la Commune.

Mme la Présidente Claudine HENTSCH relève que ce montage financier a été réalisé par une fiduciaire. Il n'a cependant pas été soumis à un regard juridique ou au SAFCO. Mme la Présidente Claudine HENTSCH conçoit qu'il faudrait recontacter la nouvelle Conseillère d'État en charge des communes avant d'aller de l'avant. Sous M. APOTHÉLOZ, le versement de revenus d'une fondation à sa commune fondatrice n'était pas possible. Mme Corine Rosset BONVIN commente qu'il est en revanche possible qu'une commune permette à sa fondation d'avoir un emprunt plus avantageux par l'intermédiaire d'une caution par exemple (le Canton n'est pas très regardant sur le taux).



## PROPOSITION DE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Mme la Présidente Claudine HENTSCH relate s'être inspirée du règlement de la fondation communale pour le logement de Meinier. Elle rend le Conseil attentif au fait que le Conseil municipal devra approuver ce règlement par voie de résolution.

M. André THIEVENT propose de parler d'un « bureau » plutôt que d'un « comité de direction » car cet organe ne devra pas prendre de décision.

Pour M. Giuseppe RICCIUTI, la composition du comité de direction devra être dynamique en fonction de la demande.

Mme la Présidente Claudine HENTSCH rapporte que le comité de direction devra mettre en place un SCI (il y a déjà eu une première cartographie des risques).

## ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

M. Giuseppe RICCIUTI est élu à l'unanimité membre du comité de direction.

Mme Corine ROSSET BONVIN est élue à l'unanimité membre du comité de direction.

M. André THIEVENT est élu à l'unanimité membre du comité de direction.

Mme la Présidente Claudine HENTSCH est élue à l'unanimité membre du comité de direction.

## DIVERSES INFORMATIONS

### Recours

Mme la Présidente Claudine HENTSCH informe que le recours lié à Chevrens est toujours en suspens au tribunal administratif de première instance. M. Giuseppe RICCIUTI s'enquiert du délai. Mme la Présidente Claudine HENTSCH rapporte que, selon un juge, la cause devrait être jugée après 8 mois. D'après Me WISARD, il n'est pas possible d'interroger le tribunal sur l'état de traitement du dossier.

M. Giuseppe RICCIUTI se demande si le SAFCO pourrait être contacté pour clarifier la situation. Mme la Présidente Claudine HENTSCH contactera le SAFCO en début de semaine prochaine. Elle propose que les membres du comité de direction se partagent le travail entrepris jusqu'à présent par Mme la Présidente Claudine HENTSCH.

Claudine HENTSCH  
Présidente du Conseil de Fondation



**Fondation de la Commune d'Anières  
pour le logement**

<b>Bilan au 31 décembre</b>	<b>2 0 2 3</b>	<b>2 0 2 2</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>A c t i f</b>		
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités	456'781.49	1'610'841.81
Actifs de régularisation	160.15	145.15
Placements financiers	992'000.00	0.00
Immobilisations corporelles Patrimoine financier	3'183'268.80	3'064'576.58
	<b>4'632'210.44</b>	<b>4'675'563.54</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'632'210.44</b>	<b>4'675'563.54</b>
<b>P a s s i f</b>		
<b>Capitaux de tiers</b>		
Passifs de régularisation	9'919.85	11'867.10
	<b>9'919.85</b>	<b>11'867.10</b>
<b>Capital propre</b>		
Capital de dotation	5'100'000.00	5'100'000.00
Excédent du bilan	-477'709.41	-436'303.56
	<b>4'622'290.59</b>	<b>4'663'696.44</b>
<b>Total du passif</b>	<b>4'632'210.44</b>	<b>4'675'563.54</b>



**Fondation de la Commune d'Anières  
pour le logement**

<b>Compte de résultats de l'exercice</b>	<b>Budget</b>	<b>2 0 2 3</b>	<b>2 0 2 2</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
<i><b>Charges de personnel</b></i>			
Jetons de présence	15'000	9'412.50	8'618.75
Autres frais de personnel	1'000	0.00	0.00
	<b>16'000</b>	<b>9'412.50</b>	<b>8'618.75</b>
<i><b>Autres charges d'exploitation</b></i>			
Honoraires comptabilité et de révision	10'500	11'093.10	13'647.20
Honoraires de conseillers externes	2'500	0.00	0.00
Matériel de bureau, imprimés, port	500	12.70	410.40
	<b>13'500</b>	<b>11'105.80</b>	<b>14'057.60</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>29'500</b>	<b>20'518.30</b>	<b>22'676.35</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>			
Revenus de transfert	0	0.00	8'000.00
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>8'000.00</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-29'500</b>	<b>-20'518.30</b>	<b>-14'676.35</b>
<i><b>Charges financières</b></i>			
Frais de banque	700	141.60	4'158.39
Frais de port	300	31.10	0.00
Frais de concours	0	0.00	0.00
Prestations de services & honoraires	30'000	10'394.65	6'462.00
Autre entretien courants des biens fonds	1'000	0.00	0.00
Eau, Energie, combustible	1'000	0.00	-29.15
Impôts	4'000	5'690.40	3'751.65
Primes d'assurances de choses	4'100	3'907.80	3'929.55
Honoraires juridiques	0	0.00	0.00
Autres entretiens courants des biens fonds	1'000	0.00	0.00
Autres charges financières	2'000	0.00	0.00
Frais de réception	1'000	722.00	250.00
	<b>45'100</b>	<b>20'887.55</b>	<b>18'522.44</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-45'100</b>	<b>-20'887.55</b>	<b>-18'522.44</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>-74'600</b>	<b>-41'405.85</b>	<b>-33'198.79</b>



**Fondation de la Commune d'Anières  
pour le logement**

<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	<b>2 0 2 3</b>
	<b>CHF</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>-41'405.85</b>
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-15.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-1'947.25
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>	<b>-43'368.10</b>
- Achat des placements financiers (CT)	-992'000.00
- Achat des immob. Corp. Du PF (It)	-118'692.22
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF</b>	<b>-1'110'692.22</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>0.00</b>
<b>Variations des liquidités</b>	<b>-1'154'060.32</b>
Liquidités à court terme au 01.01	1'610'841.81
Liquidités à court terme au 31.12	456'781.49
<b>Variations des liquidités</b>	<b>-1'154'060.32</b>



**Fondation de la Commune d'Anières  
pour le logement**

**Etat du capital propre**

	Solde au 01.01.2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2023
<b>Capitaux propres</b>				
Capital de dotation	5'100'000.00			5'100'000.00
Résultat annuel	(33'198.79)	(41'405.85)	33'198.79	(41'405.85)
Résultats cumulés des années précédentes	(403'104.77)	(33'198.79)		(436'303.56)
<i>Excédent / découvert du bilan</i>	<i>(436'303.56)</i>	<i>(74'604.64)</i>	<i>33'198.79</i>	<i>(477'709.41)</i>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>4'663'696.44</b>	<b>(74'604.64)</b>	<b>33'198.79</b>	<b>4'622'290.59</b>



# FONDATION LA T'ANIÈRES POUR LA PETITE ENFANCE



## Rapport de la Fondation La T'Anières pour la petite enfance – année 2023 – Mme Christèle DELÉAVAL, assistante administrative

Durant l'année 2023, le conseil de Fondation de la T'Anières a siégé deux fois, le 5 avril et le 11 novembre.

Les membres et invités suivants ont assisté à ces séances :

- › Claudine HENTSCH, présidente et représentante de l'exécutif
- › Caroline DOMBRE, vice-présidente du bureau et représentante du Conseil Municipal
- › Anita PORDES, représentante du Conseil Municipal
- › Nicole IMHOF, représentante du Conseil Municipal
- › Frédéric CHAVE, représentant Pop et Poppa
- › Cindy BETTEX & Fabienne GUERINEAU, éducatrice responsable
- › Valérie CIRIOLO, représentante du personnel de la T'Anières
- › Artemis RIAZI, représentante des parents

Par ailleurs, au mois d'avril, le conseil de la Fondation a accueilli une invitée, Mme Christèle DELÉAVAL. Elle assurera le support administratif de la fondation et la continuité pour les prochaines législatures.

### ÉLÉMENTS FINANCIERS

En 2023, le total des charges est de **1'072 KCHF** dont **822 KCHF** de coûts liés aux ressources humaines et **105 KCHF** de loyer.

Les revenus ont été générés par :

- › les écolages versés par les parents : **224 KCHF** ;
- › la subvention financière de la commune d'Anières : **735 KCHF** ;
- › la subvention en nature de la commune d'Anières pour les loyers : **105 KCHF** ;
- › d'autres recettes & subventions : **8 KCHF**.

Suite à la proposition du bureau de la Fondation et avec l'accord de l'Exécutif, le conseil de la Fondation a validé une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 de 5%.

### INSCRIPTIONS

La rentrée scolaire 2023-2024 s'est bien passée, sereine et calme.

Du côté des inscriptions, les taux d'occupation de la T'Anières pour l'année civile 2023 ont été très bons.

- › La garderie des tout-petits (de 1 an à 2 ans) a accueilli 14 enfants avec un taux d'occupation moyen de 95%. 8 enfants habitent Anières.
- › L'espace de vie décloisonné (de 2 ans à l'entrée à l'école) a compté 33 enfants inscrits, pour un taux d'occupation moyen de 98%. La majorité des enfants inscrits habitent Anières. 1/3 des enfants sont hors commune. 2 enfants en provenance de l'Hospice général ont pu être accueillis.

Ainsi, c'est au total 47 enfants qui ont fréquenté La T'Anières sur l'année.

Conformément à la loi sur l'accueil préscolaire du 12 septembre 2019, tous les enfants sans discrimination peuvent avoir accès aux structures d'accueil préscolaire subventionnées. Les modalités d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques dans la structure d'accueil sont définies au regard de ses propres besoins, de l'environnement et de l'organisation de l'accueil.

Le soutien et l'assistance ponctuelle des enfants à besoins spécifiques est maintenant financé par la FDAP (Fondation pour le Développement de l'Accueil Préscolaire) à travers la Commune. Seuls les enfants qui ont besoin d'une assistance ponctuelle de l'équipe peuvent bénéficier de cette prestation. Autrement dit les enfants ayant besoin d'un personnel spécialisé et/ou thérapeutique ne sont pas concernés par cette assistance.



## LA VIE À LA T'ANIÈRES

L'équipe de la T'Anières propose de nombreuses animations tout au long de l'année, notamment :

- › une réunion des parents avec un film présentant la vie de l'institution ;
- › le café des parents ;
- › une fête de l'Escalade ;
- › une fête de Noël avec un spectacle et la présence du Père Noël ;
- › la participation au festival Mini Black Movie ;
- › une chasse aux œufs à Pâques ;
- › plusieurs visites de l'école pour les futurs élèves ;
- › une course d'école au jardin botanique (bus ; bateau ; mouette ; mini train sur les quais ; carrousel) ;
- › une fête des promotions sur le thème des fonds marins.

Les enfants peuvent désormais partir pour de grandes balades à la découverte de notre belle nature grâce à l'acquisition d'une deuxième poussette 4 places.

Un grand merci à toute l'équipe qui prend à cœur son travail et qui est toujours aussi dynamique !







## RAPPORT

de l'Organe de révision sur le contrôle restreint  
au Conseil de Fondation de la  
**FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** - Anières

---

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de notre contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Lausanne, le 11 avril 2024  
FTS/APA/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Frédéric TSCHUMY  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable



Alexandra PAMINGLE  
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)



Fondation La T'Anières pour la petite enfance  
Anières

Page 1

## BILAN

Au 31 décembre

2023

2022

(en CHF)

(en CHF)

### ACTIF

#### ACTIF CIRCULANT

191'081.12

260'560.42

Liquidités

107'779.87

196'781.27

Débiteurs

16'048.25

14'011.10

Autres créances

13'889.95

1'140.05

Actifs transitoires

53'363.05

48'628.00

#### TOTAL DE L'ACTIF

191'081.12

260'560.42

### PASSIF

#### DETTES A COURT TERME

181'081.12

250'560.42

Autres dettes

13'658.35

35'019.30

Commune d'Anières

126'294.70

166'156.07

Passifs transitoires

41'128.07

49'385.05

#### FONDS PROPRES

10'000.00

10'000.00

Capital initial

10'000.00

10'000.00

#### TOTAL DU PASSIF

191'081.12

260'560.42

Fondation La T'Anières pour la petite enfance  
Anières

Page 2

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

	2023 (en CHF)	2022 (en CHF)
<b>PRODUITS</b>		
Taxes d'inscription	2'642.05	2'400.00
Ecolage	221'490.90	217'629.25
Subventions	843'525.20	804'267.73
Autres produits	390.05	739.50
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1'068'048.20</b>	<b>1'025'036.48</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges de personnel	-822'315.00	-791'834.10
Charges animation, matériel et nourriture	-33'194.19	-32'276.12
Autres charges d'exploitation	-213'077.51	-199'473.84
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1'068'586.70</b>	<b>-1'023'584.06</b>
Produits et charges financières	-271.10	-430.27
Produits et charges extraordinaires	809.60	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS</b>	<b>0.00</b>	<b>1'022.15</b>
Impôts	0.00	-1'022.15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



# GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023

## CRÈCHE « L'ÎLE AUX MÔMES »

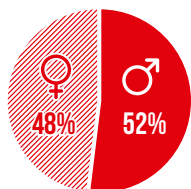
Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO  
(Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC).

### L'ÎLE AUX MÔMES EN CHIFFRES

En septembre

**235 ENFANTS**

fréquentaient L'Île Aux Mômes.



### 68 NOUVELLES FAMILLES

nous ont rejoints à la rentrée de septembre. La familiarisation (temps dévolu à l'adaptation de l'enfant et de sa famille) à la rentrée représente 340 heures.

Les enfants sont accueillis majoritairement (62%) 4-5 jours plein temps par semaine.

Au niveau des adultes, 4 apprenti-e-s ont terminé leur apprentissage avec succès. Nous les avons engagés au sein de L'Île Aux Mômes. Ils-Elles ont été remplacé-e-s par 3 apprentis en première année et 1 deuxième année.

### PROJETS

#### Ludothèque et Bibliothèque :

Ces deux projets sont un joyau au sein de nos structures. Même si ces lieux (cave, ou espace de rangement) ne permettent pas d'y jouer, le matériel permet aux enfants de s'immerger dans des mondes imaginaires, de développer leurs compétences sociales, cognitives et de tisser des liens entre les adultes et les enfants. Les livres sont un temple du savoir ou les mots deviennent des portes ouvertes vers l'imaginaire et la connaissance. Ils nourrissent la curiosité intellectuelle des enfants.

Les trois structures ont inventorié les jeux et répertorié les livres afin de mettre sur pied une « ludothèque » et une « bibliothèque ». Les collaborateurs-trices et les enfants peuvent ainsi se rendre dans les 3 lieux pour y emprunter les jeux et les livres. Pour les livres, des « caisse à thématique » ont été constituées (la mort, la naissance, le non-genré, etc.).

Un grand merci au GIPEC qui a permis l'achat de ce matériel.





### **LA PÉNURIE D'ÉDUCATRICES ET D'ÉDUCATEURS DE L'ENFANCE ET D'ASSISTANTES ET ASSISTANTS SOCIAUX ÉDUCATIF (ASE), UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE**

En offrant des opportunités aux apprentis, aux stagiaires et apprenants de rejoindre notre structure nous investissons dans l'avenir de notre secteur d'activité. Proposer des postes à des personnes en formation, qui deviendront ultérieurement nos collègues, revêt une importance capitale dans la construction d'une communauté professionnelle dynamique et pérenne.

Ces personnes, jeunes et moins jeunes, apportent une perspective nouvelle et interrogative, ainsi qu'une énergie et un enthousiasme qui nourrissent le questionnement et l'innovation au sein des équipes.

De plus accompagner ces futurs collègues dans leurs parcours de formation témoigne de notre engagement envers le développement professionnel et personnel de chacun. En les guidant et en leur transmettant notre savoir-faire, nous contribuons non seulement à accompagner les enfants dans leur développement, mais aussi à former des professionnels compétents, confiants et prêts à relever les défis de notre profession.

En somme, proposer des postes à des personnes en formation représente bien plus qu'un simple recrutement. C'est un investissement dans l'avenir, une démarche d'accompagnement et de transmission, et un gage de vitalité, de pérennité pour nous.

Le Conseil du Groupement intercommunal a bien compris cet enjeu. Il a donc permis la transformation de postes « d'aide » en postes « d'Auxiliaire en formation ». Ces postes permettent :

- ) aux ASE de suivre le cursus en en dual afin d'obtenir le diplôme d'éducateurs-trices de l'enfance,
- ) de pouvoir faire une Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE),
- ) de pouvoir obtenir une reconnaissance de certification étrangère.

Pour encadrer les apprenants, (apprentis – stagiaire – ASE en formation), deux éducatrices suivent la formation de praticienne formatrice à Genève. Cela va permettre de continuer à encadrer des étudiants de l'ESEDE GE et VD.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui nous permettent d'effectuer un travail de qualité au quotidien auprès des enfants et des familles.

Anne Nagy,  
Responsable de service



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023  
à l'attention du Conseil intercommunal du  
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DE  
COHERAN & CO (GIPEC), COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 29 février 2024

Mesdames et Messieurs,

### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), Collonge-Bellerive, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### **Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels**

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter



d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

**GAS Global Audit Services SA**



Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable



Anthony Conte  
Expert réviseur agréé

#### ***Annexes***

*Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, tableau des flux de trésorerie et l'annexe*



Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN &amp; CO

GIPEC

## Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	31 décembre 2022	31 décembre 2023
<b>Actif circulant</b>	<b>1'305'559.68</b>	<b>876'707.69</b>
Liquidités et titres	987'353.19	614'318.44
Comptes courants	-	-
Débiteurs - communes	-	-
Actifs transitoires	318'206.49	262'389.25
<b>Actif immobilisé</b>	<b>232'180.83</b>	<b>230'937.02</b>
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	20'199.36	46'493.69
Mobilier	102'329.44	98'798.00
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	14'044.80	12'038.40
Agencements de cuisine	27'282.95	16'670.04
Matériel pédagogique	68'324.28	56'936.89
<b>Total Actif</b>	<b>1'537'740.51</b>	<b>1'107'644.71</b>

PASSIF	31 décembre 2022	31 décembre 2023
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>441'543.25</b>	<b>35'412.25</b>
Fournisseurs	148'256.95	18'837.70
Créanciers - communes	4.05	-
Passifs transitoires	293'282.25	16'574.55
<b>Fonds propres</b>	<b>1'096'197.26</b>	<b>1'072'232.46</b>
Capital de dotation	655'400.00	655'400.00
Réserves	173'270.93	173'270.93
Résultat de l'exercice	267'526.33	243'561.53
<b>Total Passif</b>	<b>1'537'740.51</b>	<b>1'107'644.71</b>



Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN &amp; CO

GIPEC

**Compte de résultat au 31 décembre 2023**

	<b>Comptes 31.12.2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 31.12.2023</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5'570'885.02</b>	<b>5'731'783.00</b>	<b>5'731'787.05</b>
Subventions des communes	5'570'885.00	5'731'783.00	5'731'783.00
Autres produits	0.02	-	4.05
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5'302'861.04</b>	<b>5'731'283.00</b>	<b>5'487'805.22</b>
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	4'356'129.61	4'747'646.00	4'493'287.04
Loyers et charges des immeubles	767'308.45	787'037.00	760'523.80
Mobiliers, matériels et informatique	90'049.75	79'900.00	148'196.85
Jetons de présence et frais de représentation	22'039.00	18'000.00	18'396.60
Frais d'animation et manifestations	1'132.90	1'500.00	1'175.00
Frais généraux d'administration	5'562.51	8'500.00	6'125.02
Honoraires	14'973.96	21'600.00	9'875.00
Amortissements	45'664.86	67'100.00	50'225.91
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>268'023.98</b>	<b>500.00</b>	<b>243'981.83</b>
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	497.65	500.00	420.30
<b>Résultat financier</b>	<b>- 497.65</b>	<b>- 500.00</b>	<b>- 420.30</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>267'526.33</b>	<b>-</b>	<b>243'561.53</b>

Excédent de  
revenusExcédent de  
revenus



# ÉTAT CIVIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023

Anières • Choulex • Collonge-Bellerive • Cologny • Corsier • Gy • Hermance • Meinier • Vandœuvres



Rapport de l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » par Mme Laurence GROSCLAUDE, Officier de l'état civil, Responsable de l'arrondissement.

Pour les communes d'**Anières**, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2023:

- › **2'402** actes ont été délivrés;
- › **306** personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).
- › **110 DOSSIERS** de demande de mariage ont été déposés:
  - **40 DEMANDES** de fiancés de nationalité suisse;
  - **57 DEMANDES** de fiancés de nationalités suisse et étrangère;
  - **13 DEMANDES** de fiancés de nationalités étrangères.

## › 175 CELEBRATIONS DE MARIAGE

dans une mairie de l'arrondissement:

- **105 MARIAGES** ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil;
- **45 MARIAGES** ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil;
- **35 MARIAGES** ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.



# STATISTIQUES ANNÉE 2023 / 2022

	Naissances		Reconnaissances		Mariages - Mariages pour tous***		Déclarations de nom*		Décès		Mandats pour cause d'incapacité**	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Anières	1	0	2	3	0	1	0	1	9	6	6	2
Choulex	1	0	3	2	7	5	0	2	1	2	7	0
Collonge-Bellerive	1	1	16	12	28	46	7	14	368	420	1	4
Cognoy	0	1	17	11	61	60	6	4	34	34	1	5
Corsier	0	0	4	13	2	2	2	3	4	5	0	2
Gy	0	0	0	4	4	2	0	0	1	0	2	1
Hermance	0	0	1	3	12	21	1	0	13	19	5	0
Meinier	1	0	6	4	7	3	1	4	2	7	4	0
Vandœuvres	0	0	3	7	54	63	0	3	14	15	3	2
Autres**			18	9			2	3			0	2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>175</b>	<b>203</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>446</b>	<b>508</b>	<b>29</b>	<b>18</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toute personne est autorisée à changer de sexe et de prénom, en tout temps si la personne a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil.

En 2023, aucune requête n'a été reçue.

\* Déclarations de nom :

- ↳ Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- ↳ Reprise du nom de célibataire après un divorce ou par suite du décès de l'époux-se.
- ↳ Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

\*\* Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

\*\*\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'incapacité en la base de données de l'état civil (Infostar).

\*\*\*\* Le 18 décembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté la révision du Code civil suisse (CCS) concernant le mariage pour tous. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et l'entrée en vigueur du mariage pour tous, il n'est plus possible de conclure un partenariat enregistré en Suisse. Les couples peuvent uniquement opter pour le mariage. En 2023, 5 couples de même sexe ont célébré leur mariage dans l'une des mairies de l'arrondissement.

## NATURALISATIONS

En 2023, 232 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement

	Naturalisation	Naturalisation facilitée
Anières	30	1
Choulex	5	1
Collonge-Bellerive	66	2
Cognoy	39	5
Corsier	29	1
Gy	0	1
Hermance	10	2
Meinier	7	1
Vandœuvres	29	3
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>17</b>

En 2023, 8 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement

	Acquisition d'un droit de cité
Anières	0
Choulex	0
Collonge-Bellerive	1
Cognoy	6
Corsier	0
Gy	0
Hermance	0
Meinier	1
Vandœuvres	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de

deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité d'Anières.

En 2023, 186 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été

déposés à l'office de l'état civil, représentant 292 personnes. Pour mémoire, entre 2015 et 2023 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	134	156	190	161	143	143	149	182	186
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279	292

# CORPS CONSTITUÉS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023

## SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES

Rapport d'activités 2023 des sapeurs-pompiers d'Anières par le Capitaine Fabrizio MAGGIOTTO.



En cette année 2023, l'effectif au 31 décembre atteignait 28 sapeurs et aspirants. La Compagnie a pris service en de multiples occasions. L'État-Major s'est réuni et a participé à diverses rencontres (avec les partenaires Communaux, Publics et Privés) pour un total de 648 heures. La Compagnie était convoquée pour des exercices d'une somme de 547 heures, auxquelles il faut ajouter 350 heures de plus pour les porteurs d'appareils de protection respiratoire.

Les cours et instructions ont occupé les concernés pendant 371 heures. Il est à noter que 596 heures auront permis à la Compagnie de s'occuper du matériel/véhicules lors de l'entretien dévolu.

Dans le chapitre des interventions, la Compagnie aura été engagée pendant 190 heures.

Somme toute ; 2970 heures fournies, ce qui rapportées à l'ensemble de la Compagnie représente en moyenne une centaine d'heures par Sapeur-Pompier Volontaire.

Soyez-en remerciés, j'ai eu beaucoup de plaisir de constater votre engagement, et je compte sur vous pour que cela continue.

En 2024, de nouveaux défis vont nous occuper, il sera temps d'envisager le remplacement du Mercedes, qui présente des signes de fatigue, et dont les réparations sont de plus en plus onéreuses.

De plus pour nous sommes toujours à la recherche de volontaires désirant se lancer dans l'aventure.

Les promesses de rencontrer des personnes d'horizons divers, ainsi que de développer vos connaissances personnelles, ne sont pas vaines. Venez nous trouver, même par pure curiosité, et constater que votre place est parmi nous.



# POLICE MUNICIPALE

ANIÈRES • CHOULEX • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • GY • HERMANCE • JUSSY • MEINIER



POLICE MUNICIPALE



## Rapport administratif 2023 de la police municipale par Denis MÉGEVAND, Sergent-major, Chef de poste.

Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2023, (identique à 2022) :

› Anières	70 %
› Gy	10 %
› Choulex	30 %
› Hermance	30 %
› Collonge-Bellerive	490 %
› Jussy	40 %
› Corsier	50 %
› Meinier	30 %

### EFFECTIF

Le poste de la police municipale de Collonge-Bellerive se compose de :

- › 6 agents,
- › 2 contrôleurs du stationnement (4 en été),
- › 1 adjointe administrative.

### QUELQUES CHIFFRES

- › 76 patrouilles nocturnes ou la police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes ;
- › 23 patrouilles le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces ;
- › 8'275 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont
  - 5'632 sur Collonge-Bellerive,
  - 383 sur Anières,
  - 180 sur Choulex,
  - 451 sur Corsier,
  - 66 sur Gy,
  - 1'152 sur Hermance,
  - 130 sur Jussy
  - 281 sur Meinier.

### POUR MÉMOIRE

Les amendes d'ordres pour les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) sont régies par les principes suivants : Le montant est fixe, il est déterminé par le législateur fédéral pour chaque infraction. Il est possible de la régler immédiatement auprès de l'agent verbalisateur ou de régler l'intégralité du montant de l'amende dans le délai de réflexion légal de 30 jours. Une amende d'ordre non payée est, à l'issue de ce délai, transmise au Service des contraventions du Canton de Genève, qui convertira cette amende d'ordre en ordonnance pénale, majorée d'un émolument, laquelle ordonnance est alors susceptible de recours à la voie judiciaire.

À relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement soit de mi-mai à mi-septembre, 1'884 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Leur taux d'activité de 50% du vendredi au dimanche exclusivement, permet de désencombrer les abords des plages en été.





## QUELQUES MISSIONS

Cette année, la police municipale a été présente lors de diverses séances en relation avec les manifestations et aussi pour maintenir une relation d'échanges d'informations diverses sur l'aspect sécuritaire sur le territoire. Il est important de souligner que la police municipale a une très bonne collaboration depuis de nombreuses années avec le poste de la Pallanterie qui lui permet d'avoir des échanges constructifs et proactifs concernant les problématiques de nos communes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- ) séances mensuelles avec les responsables des polices municipales du canton (17 communes);
- ) séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX);
- ) séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales;
- ) diverses séances avec nos partenaires des autres communes;
- ) séance avec les autorités communales des différentes communes partenaires (statistiques annuelles);
- ) séance réseau (cycle d'orientation, commune de Meinier).

Récapitulatif des demandes de manifestations depuis 2016 sur la commune de Collonge-Bellerive uniquement :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
31	15	17	23	10	21	32	35

La Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plus de 35 événements ont été couverts sur les huit communes partenaires. Les promotions scolaires, les fêtes nationales, le marathon, le triathlon, le festival l'AJAFEST à Anières, Jazz sur la Plage à Hermance, Courir Pour Aider à Meinier, la Vogue de Gy, la Fête de la Courge à Corsier, le ZBEUL festival à Corsier, pour n'en citer que quelques-unes.

**La proximité est le cœur du métier des agents de la police municipale. L'essentiel de leur temps se passe sur le terrain afin de répondre aux attentes des citoyens. L'objectif de tisser des liens avec les habitants, commerçants, responsable d'immeubles, etc, est de prévenir en amont les incivilités, sans pour autant oublier la répression des incivilités si cela est nécessaire.**

**Les policiers municipaux agissent notamment sur les cas de mendicité, fumée et autres infractions LRDBHD, circulation routière (vélo, trottinettes) nuisances sonores, Loi et règlement sur les chiens, circulation routière (véhicules à moteur). Il est également constaté, bien que se débarrasser des déchets encombrant soit gratuit sur rendez-vous, trop de dépôts illicites. La police municipale lutte contre ce type d'incivilités en identifiant et en verbalisant les auteurs.**

**À travers ces quelques lignes, chacune et chacun peut comprendre l'activité variée et concrète de la police municipale. Merci à tous les agents engagés au quotidien sur le terrain.**

Denis MÉGEVAND, Sergent-major, Chef de poste titulaire jusqu'au 31 décembre 2023.  
Il sera remplacé par Filipe LOUREIRO, promu au même grade dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Police municipale  
Chemin du Vieux-Vésénaz 35  
1222 Vésénaz  
T 022 752 52 52 24h/24  
[apm@collonge-bellerive.ch](mailto:apm@collonge-bellerive.ch)

La réception est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.



# PROTECTION CIVILE

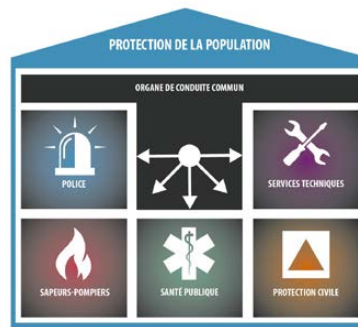
## Rapport Annuel ORPC Lac 2023.



### ENSEMBLE POUR LA SÉCURITÉ

Intégrés dans le système de sécurité coordonné, la Protection civile (PCi) avec ses partenaires ont pour but de protéger la population et ses moyens d'existence, en cas de catastrophe, de situation d'urgence et de conflit armé. La PCi apporte aussi sa contribution à la réduction et à la maîtrise des événements dommageables.

La pandémie, l'instabilité géopolitique et le dérèglement climatique ont eu des répercussions sur nos activités ces dernières années. Les conflits et les guerres ont aussi des effets sur la sécurité et l'économie nationale. L'afflux des migrants et des réfugiés, le risque de pénurie d'électricité, les événements climatiques extrêmes, ont mis à l'épreuve nos capacités d'intervention d'urgence.



### ALARME

Bon succès pour ce test national des moyens d'alarme à la population et pour l'essai des sirènes, réalisé le 1<sup>er</sup> février.

Le déclenchement général s'est passé via la Centrale d'alarme et l'application AlertSwiss ([www.alertswiss.ch](http://www.alertswiss.ch)), qui rassemble les principales informations concernant les événements qui surviennent en Suisse. À cette occasion, des affiches, comportant des pictogrammes, ont été distribuées dans les établissements communaux pour la promotion des bons comportements à adopter en cas d'alarme générale.

### REFLETS DE NOS ACTIVITÉS EN 2023

Le risque d'une nouvelle pandémie a cédé la place à celui de pénurie d'électricité, y compris de coupure électrique (black-out) ou de télécommunications, en raison d'une potentielle crise énergétique en lien avec la guerre en Ukraine.

Pour se préparer à l'affronter, des sites dits «Points de Rencontre d'Urgence» (PRU), minimum un par commune, ont été créés. Dès leur mise sur pied, une collaboration avec les sapeurs-pompiers volontaires s'établit pour la prise en charge des habitants, nous incombant de prendre le relais après 6 heures, pour la tenue du site, pouvant s'étaler sur plusieurs jours en cas de besoin.

À terme, ces PRU pourraient être utilisés pour d'autres fonctions, comme pour la distribution (par exemple eau potable en cas de pénurie grave, comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire avec décision fédérale de distribution, etc.), et si nécessaire, pour une évacuation à grande échelle.



## ALARME GÉNÉRALE

**CONSIGNES DE COMPORTEMENT**

5 min. (1 min. / 1 min.)

<b>1</b>	<b>RESTER À L'INTÉRIEUR</b>		
		Fermer portes et fenêtres	Eteindre la ventilation
<b>2</b>	<b>SE TENIR INFORMÉ</b>		
	ALERTSWISS	Ecouter les médias locaux	Consulter le site
<b>3</b>	<b>SUIVRE LES INSTRUCTIONS</b>		
		Se conformer aux consignes officielles	
<b>4</b>	<b>INFORMER</b>		
		Informez les voisins	





## COURS DE RÉPÉTITION

Quatre fois dans l'année, nos domaines Logistique et Assistance se retrouvent pour effectuer des contrôles et de la maintenance des abris, publics et privés, mais aussi du matériel d'intervention.

## DISTRIBUTION

Notre concept opérationnel de distribution des pastilles d'iode a été testé à l'école du Manoir, à Cogny, au moment de la récréation. Les classes d'enfants et leurs maîtresses ont reçu un paquet de mouchoirs de la PCi à la place d'une vraie tablette de pastilles d'iode.



## RETOUR AU VALLON DE L'HERMANCE

Divers travaux effectués par nos pionniers pour le bon maintien du site, tels que le réaménagement du sentier, la dépose des fils barbelés et le démontage de gabions inutiles dans un effort de renaturation de la rivière, sous la supervision d'un responsable du Vallon.

[www.vallonhermance.net](http://www.vallonhermance.net)



## SÉCURITÉ

Engagement auprès de nos partenaires de la sécurité pour les grands événements sportifs du canton de l'année, le Marathon, le Triathlon et l'Escalade.

## EFFETS MIGRATOIRES ET NATURELS

Au printemps, les mouvements de fuite provoqués par la guerre en Ukraine placent les structures suisses de l'asile face à des défis majeurs. En septembre, plus de 10'000 personnes ont déposé une demande d'asile à Genève. Cette situation oblige le Conseil d'État à réquisitionner l'abri PC de Corsier dès le 1<sup>er</sup> octobre pour une possible mise en application en 2024 par l'Hospice général.

L'alerte canicule déclenchée par le Médecin cantonal en août ainsi que les risques liés aux fortes intempéries de novembre et décembre, ont mis sous tension nos services d'intervention.



Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, contacter le Commandant **Erwin Leitner** à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac:  
 Chemin des Rayes 3  
 CP 231  
 1222 Vézenaz  
 T 022 840 44 98  
[orpclac@collonge-bellerive.ch](mailto:orpclac@collonge-bellerive.ch)



# VOTATIONS CANTONALES ET FÉDÉRALES

**RAPPORT ADMINISTRATIF 2023**

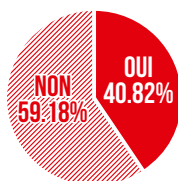
Retrouvez plus d'informations et statistiques  
sur les votations 2023 sur [www.ge.ch/votations](http://www.ge.ch/votations)


**12 MARS 2023**

Taux de participation  
canton GE: **37.98 %** / Anières: **53.27 %**  
Electeurs aniérois inscrits: **1'359**

## OBJET CANTONAL

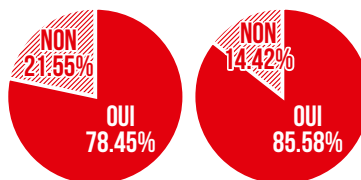
Initiative 179 Supprimons les privilèges  
fiscaux des gros actionnaires  
Acceptez-vous l'initiative populaire 179  
« Contre le virus des inégalités... Résistons!  
Supprimons les privilèges fiscaux des gros  
actionnaires » ?


**18 JUIN 2023**

Taux de participation  
canton GE: **40.11 %** / Anières: **57.85 %**  
Electeurs aniérois inscrits: **1'357**

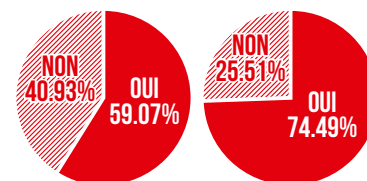
## OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1: Arrêté fédéral sur une imposition  
particulière des grands groupes d'entreprises  
Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 décembre  
2022 sur une imposition particulière des  
grands groupes d'entreprises (mise en œuvre  
du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur  
l'imposition des grands groupes  
d'entreprises) ?



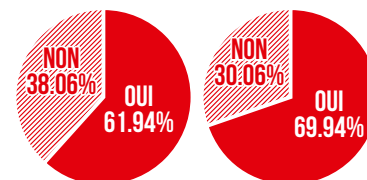
sur le plan national    canton de Genève

Objet n°2: Loi sur les objectifs en matière de  
protection du climat  
Acceptez-vous la loi fédérale du 30 septembre  
2022 sur les objectifs en matière de protection  
du climat, sur l'innovation et sur le  
renforcement de la sécurité énergétique (LCI) ?



sur le plan national    canton de Genève

Objet n°3: Loi fédérale COVID-19  
Acceptez-vous la modification du 16 décembre  
2022 de la loi fédérale sur les bases légales des  
ordonnances du Conseil fédéral visant à  
surmonter l'épidémie de COVID-19  
(loi COVID-19) ?



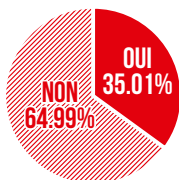
sur le plan national    canton de Genève



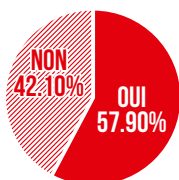
18 JUIN 2023

**OBJETS CANTONAUX**

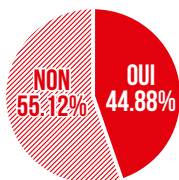
**Objet n°1: IN 181 initiative 1000 emplois**  
 Acceptez-vous l'initiative populaire 181  
 «Pour la création d'emplois sociaux et  
 écologiques et la réduction de la durée du  
 travail (initiative 1000 emplois)» ?



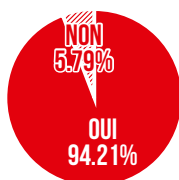
**Objet n°2: IN 184 «Pour un congé parental maintenant!»**  
 Acceptez-vous l'initiative populaire 184  
 «Pour un congé parental maintenant!» ?



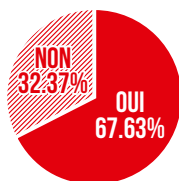
**Objet n°3: IN185 «Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes»**  
 Acceptez-vous l'initiative populaire 185  
 «Pour une contribution temporaire de  
 solidarité sur les grandes fortunes» ?



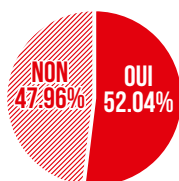
**Objet 4: Loi constitutionnelle protection dans l'espace numérique**  
 Acceptez-vous la loi constitutionnelle  
 modifiant la constitution de la République  
 et canton de Genève (Cst-GE)  
 (Pour une protection forte de l'individu  
 dans l'espace numérique) (A 2 00 – 12945),  
 du 22 septembre 2022 ?



**Objet n°5: Loi constitutionnelle Droit à l'alimentation**  
 Acceptez-vous la loi constitutionnelle  
 modifiant la constitution de la République  
 et canton de Genève (Cst-GE)  
 (Droit à l'alimentation) (A 2 00 – 12811),  
 du 23 septembre 2022 ?



**Objet n°6: Loi estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)**  
 Acceptez-vous la loi sur les estimations  
 fiscales de certains immeubles (LEFI)  
 (D 3 10 – 13030), du 4 novembre 2022 ?



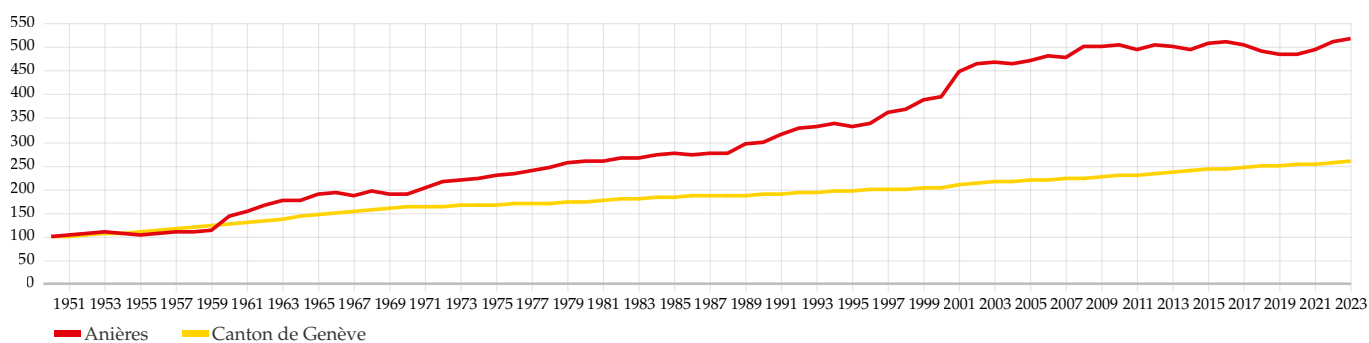
# POPULATION

**RAPPORT ADMINISTRATIF 2023**

Surface totale, en hectare (source: DIT) .....	<b>386</b>
Population résidente, nombre d'habitants à fin 2023 .....	<b>2'597</b>
Date de création .....	<b>1'858</b>
Densité (habitants au km <sup>2</sup> ), situation à fin 2023 .....	<b>673</b>

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDANTE À ANIÈRES (NB D'HABITANTS TOTAL) CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Évolution de la population Indice 1950 = 100



Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

## RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE PAR ZONE

Zone	2023			2022		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Anières – Lac	411	454	865	402	429	831
Anières – Hutins	272	285	557	279	281	560
Chevrens	67	72	139	61	81	142
Anières – Douane	179	136	315	188	147	335
Anières – Village	341	380	721	331	370	701
<b>TOTAL</b>	<b>1'270</b>	<b>1'327</b>	<b>2'597</b>	<b>1'261</b>	<b>1'308</b>	<b>2'569</b>

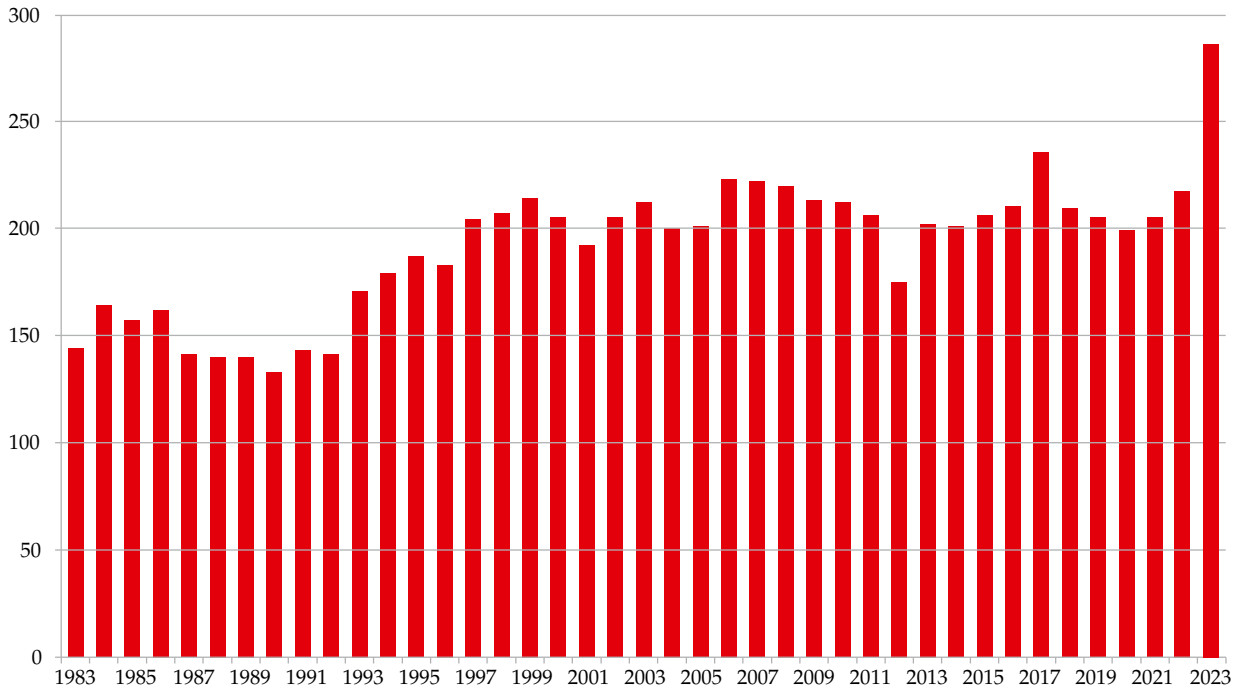
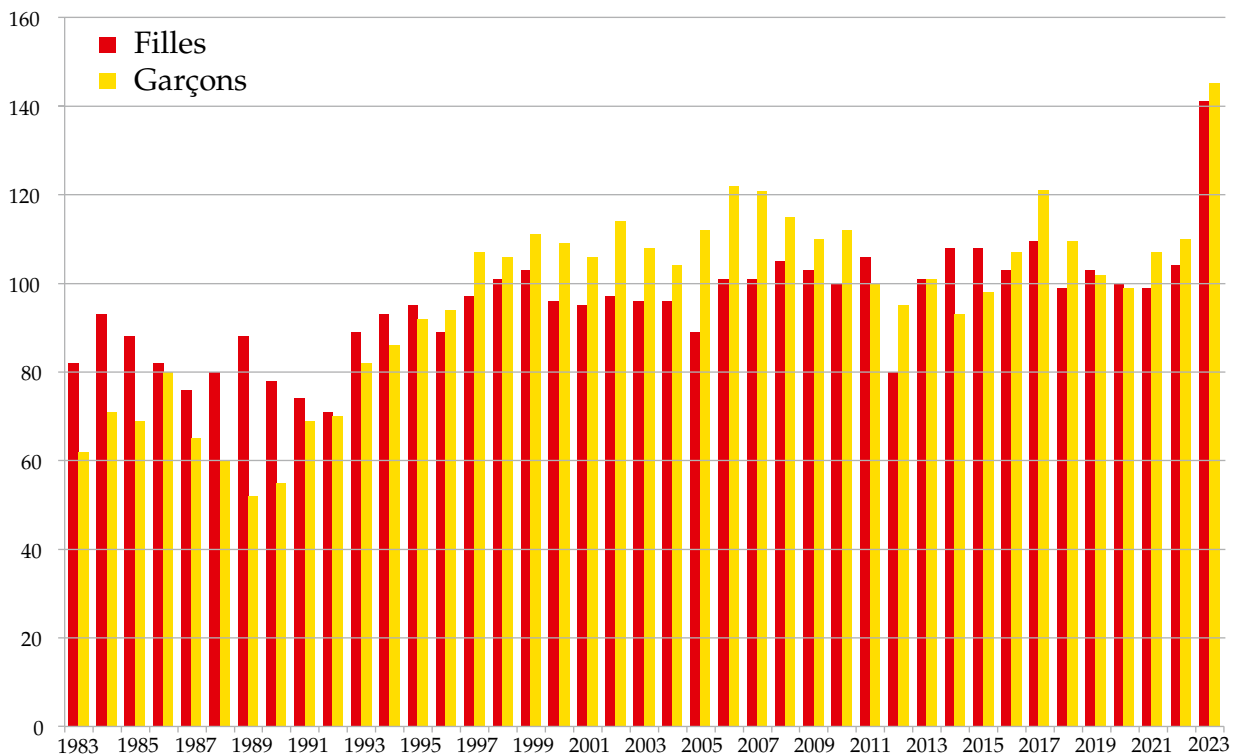
Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

Établissement Anières – Corsier – Hermance – Gy – Jussy – Presinge  
 Mme Adèle DI BRUNO, Directrice  
 Mme Sylvie ROCHAT, Maîtresse adjointe à la direction de l'établissement  
 Mme Alexandra KOBEL, Responsable classes d'accueil et liens avec les foyers HG

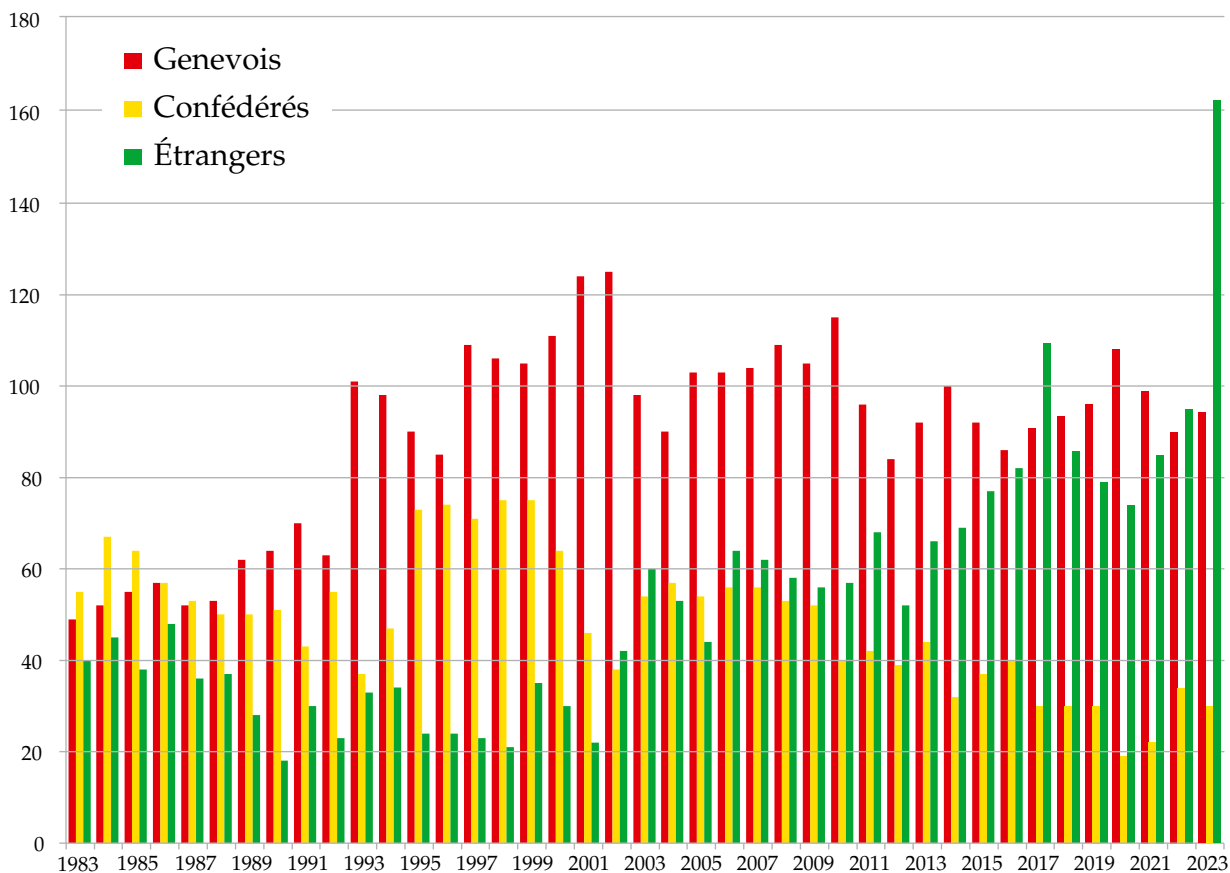
**SCOLARITÉ PRINCIPALE ET SECONDAIRE**

Classe de	Degré	Garçons	Filles	Genevois	Confédérés	Etrangers	Nombre
Emilie BOUCHERIE	AC	7	9	0	0	16	16
Chloe HARRISON	AC	6	6	0	0	12	12
Alexandra KOBEL	AC	3	8	0	2	9	11
Murielle GIARDINI	1P	9	5	3	1	10	14
Celine VERICAT	1P	8	8	5	2	9	16
Murielle GIARDINI	2P	5	4	2	2	5	9
Priscilla MOCELLIN	2P	7	7	7	0	7	14
Celine VERICAT	2P	6	3	4	1	4	9
Isabel CABRAL	3P	7	9	5	1	10	16
Priscilla MOCELLIN	3P	6	5	1	2	8	11
Catherine BACH	4P	17	6	8	2	13	23
Isabel CABRAL	4P	4	2	2	0	4	6
Noémie BARRAS	5P	9	13	6	5	11	22
Sylvie ROCHAT	5P	5	4	4	1	4	9
	6P	5	8	6	4	3	13
Peggy TEREYGEOL FLEURY	6P	7	7	7	1	6	14
Ines GUETTIR	7P	6	2	3	1	4	8
Azania PSAROFAGHIS							
Francoise VERMEIL	7P	10	9	6	4	9	19
Peggy TEREYGEOL FLEURY	7P	5	3	5	1	2	8
Marion CAMPAGNA	8P	7	14	9	0	12	21
Ines GUETTIR	8P	6	9	11	0	4	15
<b>TOTAUX</b>		<b>145</b>	<b>141</b>	<b>94</b>	<b>30</b>	<b>162</b>	<b>286</b>
<b>TOTAUX EN POURCENTAGE</b>		<b>50.7</b>	<b>49.3</b>	<b>32.9</b>	<b>10.5</b>	<b>56.6</b>	<b>100</b>



**PROGRESSION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1983 À 2023**

**NOMBRE DE FILLES ET DE GARÇONS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1983 À 2023**


**NOMBRE D'ÉLÈVES GENEVOIS/CONFÉDÉRÉS/ÉTRANGERS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1983 À 2023**



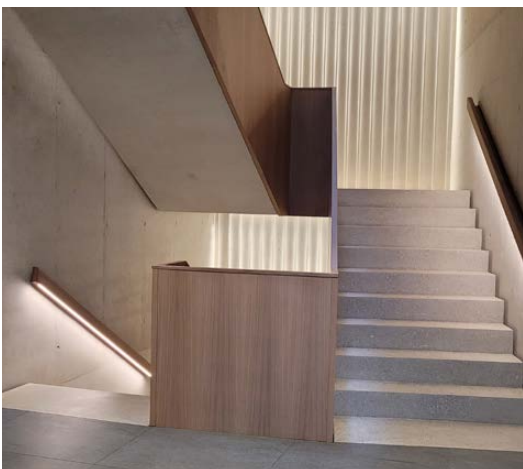
# PROJETS ET RÉALISATIONS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023



## LA MAIRIE A RÉINTÉGRÉ SES ANCIENS LOCAUX

Après plus de deux ans de travaux, c'est le 14 mars 2023 que la Mairie a rouvert au public les portes de ses anciens locaux rénovés. Une transformation radicale puisque l'ensemble du bâtiment, tous étages confondus, a été repensé. La réception, désormais commune à la Mairie et à la filiale de la Poste, s'est vue agrandie, tout comme la salle du Conseil municipal et la salle des Unions. La rénovation du bâtiment a été réalisée par des artisans locaux, à partir de matériaux durables et répondant aux normes actuelles en matière de consommation énergétique.



## UN NOUVEAU PARKING SOUTERRAIN À ANIÈRES

Les travaux du parking se sont achevés par l'exécution de nombreuses installations techniques, telles que les systèmes de sécurité incendie et de vidéo-surveillance, les bornes de recharge électrique, la ventilation, les sanitaires, la signalisation au sol et les finitions de serrurerie.



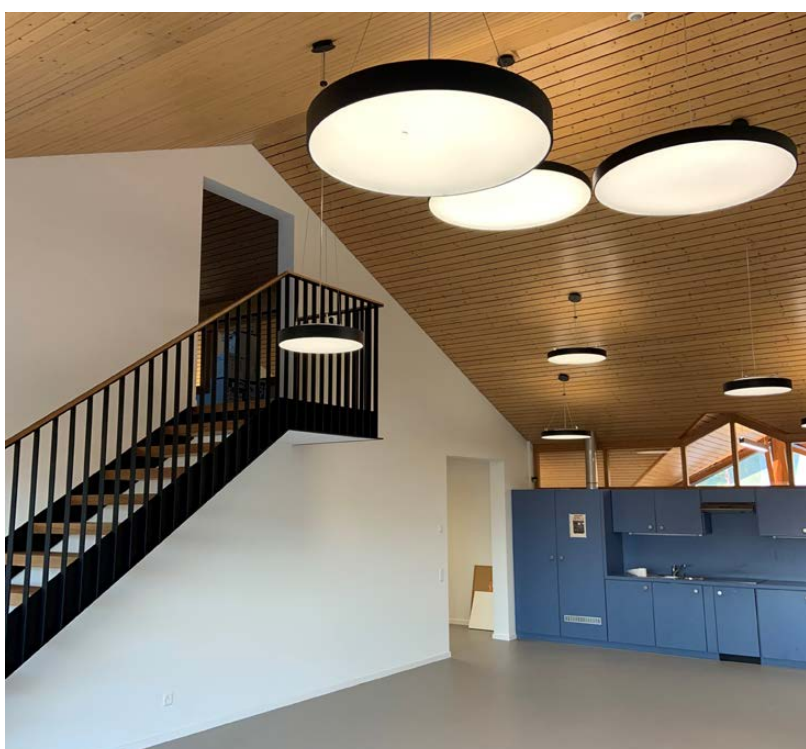


## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CÔTE-D'OR

Les derniers mois de travaux d'aménagement de la place au-dessus du parking ont en grande partie été consacrés aux revêtements de sol et aux plantations.

Les équipes actives sur le chantier ont œuvré à la mise en place de fosses de Stockholm. Ce dispositif innovant permet d'adapter les espaces publics au réchauffement climatique en réutilisant les eaux pluviales pour approvisionner en eau les arbres et plantes à travers un circuit souterrain. Ces fosses sont composées d'un sol bien aéré et poreux, grâce à la pierre calcaire et à un mélange de charbon et de terreau. Le tout constitue l'apport nutritionnel et hydrique idéal pour les arbres et les plantes, favorisant ainsi leur bon développement malgré les sécheresses à venir.

La nouvelle place est ouverte simultanément avec le parking souterrain depuis fin décembre 2023. Certaines zones n'étaient pas encore terminées lors de son ouverture, notamment celles donnant sur le club de tennis et les abords de l'école, l'esplanade devant le bâtiment 3-5 route de la Côte-d'Or et le jardin public à l'arrière de la Mairie.



## RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

Ces travaux ont permis d'agrandir l'étage, la salle des maîtres ainsi que les bureaux. Ils ont également permis de créer une salle des archives.





### NOUVELLE ZONE 30 KM/H DU HAMEAU DE CHEVRENS

En avril 2023, la commune d'Anières a instauré une nouvelle zone 30 km/h à Chevrens, visant à modérer le trafic aux entrées du hameau. Divers travaux de réfection et réaménagement ont été réalisés dans le cadre de cette nouvelle zone.

Les enrobés bitumineux de la chaussée de la route de Chevrens ont été refaits à neuf sur le périmètre du hameau. Des modérateurs de vitesse (coussins berlinois) ont été installés sur le chemin des Lieux ainsi que sur la route de Chevrens. La mise aux normes et la réfection complète des quais des arrêts de bus Courson et Chevrens permet désormais aux personnes à mobilité réduite d'accéder de façon optimale aux transports publics.

Au sud du hameau, le trottoir a été prolongé sur 60 mètres afin de relier l'arrêt de bus au foyer de l'Astural, favorisant ainsi la mobilité douce. Au nord, neuf places de stationnement pour véhicules ont été pérennisées et cinq places pour vélos ont été créées.

Enfin, de nouveaux équipements d'éclairage public, répondant aux objectifs du Plan lumière communal, ont été implantés côté Ouest de la route de Chevrens, amenant ainsi un éclairage homogène dans tout le hameau.



### PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Pour donner suite aux remarques du préavis de l'État sur le Plan directeur communal, la commune d'Anières avait organisé une séance publique le 15 juin 2023 invitant la population aniéroise à assister à la présentation de la dernière version du plan tenant compte de ces remarques. Il a ensuite été soumis à consultation publique durant l'été, faisant émerger 9 remarques adressées à la Commune.

Les mandataires, autorités et différents services actifs sur le projet sont en train d'analyser ces retours afin d'amener des éléments de réponse à la population. Une séance réunissant les commissions Assainissement et Urbanisme s'est déjà tenue à ce sujet et une seconde sera prochainement fixée.

# ENTRAIDE SOCIALE

**RAPPORT ADMINISTRATIF 2023**

## DONS EFFECTUÉS EN 2023

<b>AIDE À L'ÉTRANGER</b>	<b>80'000 CHF</b>
Traitement d'eau potable	
Education & Formation	
Développement durable	
Aide d'urgence au Liban	
Lutte contre la faim et la précarité	

## 12 ASSOCIATIONS SOUTENUES

<b>AIDE EN SUISSE</b>	<b>487'053 CHF</b>
Sport	88'384 CHF
Entraide en Suisse	215'444 CHF
Environnement	18'600 CHF
Culture	103'040 CHF
Autres loisirs	61'585 CHF

## NOMBRE D'ASSOCIATIONS SOUTENUES

Entraide sociale	45
Culture	24
Sport	26
Autres loisirs	29
Environnement	7

# AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023

En 2023, le total des requêtes d'autorisation de construire sur la commune d'Anières s'élevait à :

**61**  
déposées

**44** ✓  
autorisées

La majorité des demandes portaient sur les objets suivants :

- › construction d'une ou plusieurs habitations ;
- › rénovation, transformation ou agrandissement d'une habitation ;
- › démolition d'une habitation ou d'un bâtiment de peu d'importance ;
- › changement de système énergétique ;
- › constructions et aménagements extérieurs ;
- › mise en conformité de quais de bus ;
- › changement d'affectation de la mairie provisoire en école primaire ;
- › développement de la Commune (parking souterrain, bornes de recharge électrique, aménagements extérieurs, réseau de chauffage à distance, réaménagement de voirie pour modération de trafic).



# GESTION DES DÉCHETS

**RAPPORT ADMINISTRATIF 2023**

## STATISTIQUES DE TRI SUR LA COMMUNE D'ANIÈRES EN 2023

	Volume (en tonnes)	Coût des levées (en CHF)	Coût de traitement (en CHF)
Ordures ménagères	567.46	71'910.57	157'432.25
Papier & carton	12.04	3'591.17	–
Déchets de jardin	648.79	57'393.74	134'347.02
Déchets de cuisine	10.74	5'740.53	1863.5
Verre	84.33	11'831.94	–
PET	7.01	7'379.58	1865.32
Alu & fer blanc	3.71	2'869.23	277.67
Déchets spéciaux mélangés	0.86	2'685.98	–
« Encombrants » Mobilitiri	120.73	33'788.42	–



# MANIFESTATIONS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023

Ci-après un résumé des principales manifestations communales ayant eu lieu en 2023. Vous trouverez davantage de manifestations dans le journal Côté Anières et pourrez visionner toutes les photos sur le site [anieres.ch](http://anieres.ch) dans les galeries photos respectives.



## VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du Maire s'est tenue le jeudi 12 janvier 2023 à la salle communale. À cette occasion, l'Exécutif avait invité toute la population aniéroise, les autorités communales d'Anières et des communes avoisinantes, des représentants des sociétés et fondations communales, mais aussi de groupements, institutions et organes de sécurité.

M. le Maire a félicité les Aniéroises et Aniérois ayant obtenu la naturalisation suisse, et s'est adressé aux jeunes et nouveaux citoyens atteignant leur majorité en 2023 afin de leur rappeler leur rôle civique.



La soirée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale, accompagnée de notes agréables de jazz.



### UNE FÊTE DES PROMOTIONS RICHE EN ÉMOTIONS

Le vendredi 30 juin 2023 s'est tenue la fête des promotions. Tout au long de la journée, les enfants de l'école d'Anières se sont vu proposer de nombreuses activités originales, comme du roller, du tir à l'arc, un babyfoot humain, ou encore, un spectacle tout en bulles.

Dans l'après-midi, les enfants ont pris part à un lâcher de ballons. En fin de journée, autorités, enfants et familles se sont réunis pour le traditionnel cortège dans le village, suivi de la partie officielle et d'un spectacle donné par les enfants de 8P. Enfin, la soirée s'est déroulée sous la tente en musique et autour d'un bon repas.



### LA FÊTE NATIONALE TOUT EN LUMIÈRE

Une fois de plus, la fête du 1<sup>er</sup> août s'est tenue sur le terrain agricole situé à la sortie de Chevrens. Malgré un temps plutôt capricieux, la soirée a une fois de plus rencontré un franc succès. Elle a débuté par des animations destinées aux enfants et une partie officielle menée par les autorités communales.

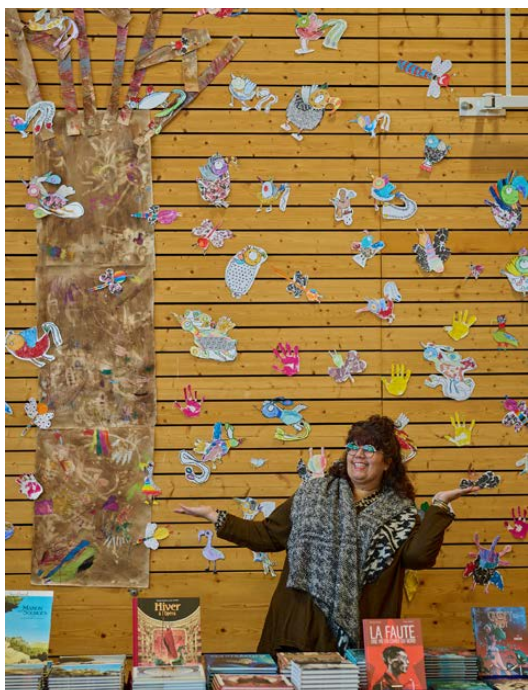
Le cœur de la soirée fut bien sûr le magnifique spectacle de drones, alliant musique rythmée et formes lumineuses. Il a fallu pas moins de 200 drones pour réaliser cette prouesse qui a émerveillé l'assemblée. Enfin, le traditionnel feu de joie a laissé place à une fin de soirée en musique.





### UNE AMBIANCE ENFLAMMÉE AU FESTIVAL AJAFEST

Le Festival Ajafest a fait son grand retour les 18 et 19 août dans un champ idyllique de notre belle campagne. Il a réuni de brillants musiciens proposant des styles de musique variés, tel que du reggae, hip hop, de la house ou encore du global groove. Tant les artistes que les festivaliers y ont « mis le feu » durant tout le week-end ! Les infrastructures et la décoration déployées lors du festival ont vraiment marqué les esprits et n'ont fait que contribuer à rendre l'expérience inédite.



### 4<sup>E</sup> ÉDITION DE L'ARVÉLAC FESTIVAL BD

En novembre 2023, environ 1300 visiteurs de 7 à 77 ans ont pu échanger avec les 31 artistes suisses, français, belges et italiens l'espace d'un week-end consacré au dessin en notre belle Commune.

Les enfants d'Anières ont également contribué à ce succès ; un arbre et des centaines d'oiseaux de papier ont été exposés à la suite des ateliers de l'illustratrice « Cocotte-en-Papier » et une fresque ont embellit le foyer de Chevrens sous la direction de l'auteur « Baba ».



### ART ET ARTISANAT DE RETOUR !

5 ans après la dernière édition d'Art et artisanat, la commune d'Anières a été heureuse de pouvoir à nouveau réunir les artistes aniérois dans le cadre de cet événement tant apprécié de notre village. Une vingtaine d'artistes ont pu exposer leur travail du 17 au 19 novembre 2023, mettant à l'honneur différentes techniques, telles que la photographie, la peinture, la couture, la céramique ou encore la sculpture. Certains ont même proposé des ateliers créatifs sur place.

# MÉRITES ANIÉROIS

La commission « Sociale, culture et loisirs » a décidé dans sa séance du 5 février 2024 de décerner deux mérites aniérois à :



## MADAME VALNICE NOBRE COMISSO

Qui depuis 23 ans se consacre sans relâche à offrir un accueil chaleureux et bienveillant aux enfants de l'école d'Anières, en tant que responsable du P'tit Resto.



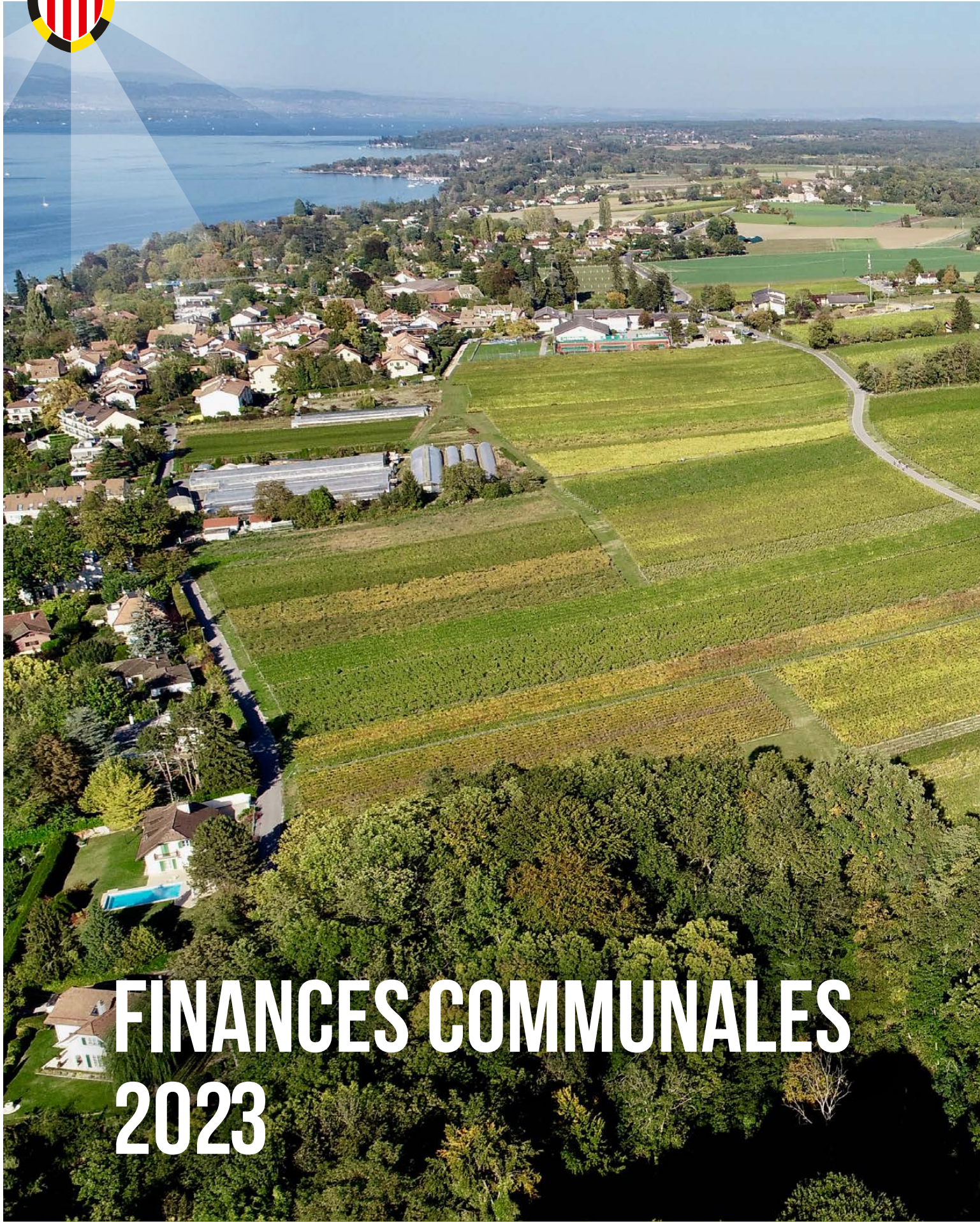
## MADAME MARIA ELVIRA ESPINOSA TRIANA ET MONSIEUR ALEXANDER CORTES CARDENAS

Un couple admirable ayant rendu publique l'affaire des « faux positifs », une série d'exécutions extrajudiciaires constituant de graves violations des droits de l'homme en Colombie. En dépit des menaces et des dangers, ils ont révélé au grand jour les assassinats perpétrés contre des civils. Leur parcours et leur engagement continu, tant professionnel que bénévole sont exemplaires.





**ANIÈRES**



# FINANCES COMMUNALES 2023







# CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

FINANCES COMMUNALES 2023

## ÉVOLUTION DU CENTIME ADDITIONNEL – DÈS 1974

Le centime additionnel de la commune d'Anières pour l'année 2023 est de **31 CENTIMES**.

Années	Centimes	Budgets*	Comptes**
1974	48	528'000.00	1'068'117.60
1984	42	1'848'000.00	1'572'701.85
1994	37	2'960'000.00	4'624'543.61
2004	35	6'120'000.00	7'643'801.61
2005	35	6'520'000.00	6'464'757.67
2006	34	6'480'000.00	8'860'510.22
2007	34	6'752'000.00	15'351'747.90
2008	34	7'667'000.00	12'942'342.10
2009	33	8'600'000.00	6'944'494.40
2010	33	8'631'000.00	7'493'548.12
2011	33	8'103'000.00	7'202'342.86
2012	33	8'433'000.00	8'366'650.13
2013	33	8'424'009.00	10'342'781.28
2014	33	8'424'009.00	134'460'908.36
2015	33	8'589'009.00	46'088'887.21
2016	33	9'910'000.00	37'167'929.40
2017	33	10'900'000.00	25'250'229.89
2018	33	10'900'000.00	17'676'721.86
2019	32	11'840'000.00	17'979'902.64
2020	31	13'330'000.00	19'104'027.02
2021	31	13'485'000.00	17'539'177.77
2022	31	16'500'339.00	19'569'057.12
<b>2023</b>	<b>31</b>	<b>14'931'150.00</b>	<b>25'247'092.95</b>

**Remarques:**

Colonne Budgets : les montants sont établis selon les prévisions du Département cantonal des finances.

Colonne Comptes : les montants correspondent aux revenus fiscaux réels.

# COMPTES DU BILAN

FINANCES COMMUNALES 2023

## BILANS COMPARÉS ENTRE LES 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2023

ACTIF	31.12.2022	31.12.2023
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>203'149'070.15</b>	<b>206'563'016.82</b>
Disponibilités	29'025'722.91	19'820'141.86
Créances	8'002'691.37	9'409'301.99
Actifs de régularisation	795'332.07	650'082.23
Marchandises, fournitures et travaux en cours	47'727.00	980'580.64
Placements financiers	102'754'439.19	107'146'782.66
Immobilisations corporelles	62'258'780.06	68'291'749.89
Financements spéciaux	264'377.55	264'377.55
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>45'890'015.23</b>	<b>48'843'937.84</b>
Immobilisations corporelles	45'582'898.08	49'290'570.44
Immobilisations incorporelles	777'811.10	802'013.50
Participations	5'247'591.00	5'147'591.00
Subventions d'investissements	3'412'238.00	3'809'885.00
Amortissements complémentaires cumulés	-9'130'522.95	-10'206'122.10
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>249'039'085.38</b>	<b>255'406'954.66</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>24'569'404.73</b>	<b>23'287'458.56</b>
Engagements courants	2'689'200.71	1'920'016.69
Engagements financiers à court terme	1'000'000.00	-
Passifs de régularisation	2'063'906.47	1'787'288.32
Provisions à court terme	4'051'920.00	4'815'776.00
Engagements financiers à long terme	14'500'000.00	14'500'000.00
Financements spéciaux	264'377.65	264'377.55
<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>224'469'680.65</b>	<b>232'119'496.10</b>
Fonds enregistrés comme capital propre	483'370.50	470'022.25
Réserve de politique budgétaire	2'002'310.00	8'502'310.00
Excédent/découvert du bilan	221'984'000.15	223'147'163.85
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>249'039'085.38</b>	<b>255'406'954.66</b>





Annexe n°1

Message du Maire

**COMPTES ANNUELS 2023  
de la commune d'Anières**

Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames, Messieurs,

Les comptes 2023 de la commune d'Anières bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de 7'649'815.45 F. Au niveau opérationnel, déduction faite des amortissements complémentaires, le résultat s'élève à 12 582 262.55 F.

Par rapport au budget, les charges sont supérieures de 43%. Cette différence s'explique principalement, comme décrit plus haut, par des amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal en décembre 2023 afin d'atténuer la lourdeur des charges d'amortissements des biens du patrimoine administratif pour l'avenir. A cela s'ajoutent des charges de péréquation financière destinée aux communes moins aisées de Genève plus importantes que prévu ainsi que les charges liées aux placements financiers qui ne sont connues qu'au moment du bouclage des comptes. Au niveau opérationnel, la gestion rigoureuse du budget par l'administration communale a permis de limiter la progression globale des charges.

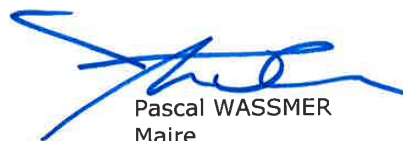
S'agissant des revenus, ils ont connu une forte augmentation, de 83%, par rapport aux estimations. Principale source de financement d'une commune, les revenus fiscaux, budgétés à quelque 15 millions de francs, étaient largement sous-estimés par le Département des finances ; la Commune a en effet perçu 25 245 329.93 F.

A noter également le retour à la normale des marchés boursiers en 2023 : après la lourde perte enregistrée en 2022, le portefeuille de la Commune a gagné 4 397 952.47 F.

Ces bons résultats permettent d'alimenter la réserve conjoncturelle, qui permet de gérer les fluctuations, notamment des recettes fiscales, des placements financiers et d'assumer des charges extraordinaires de fonctionnement. 6 500 000.00F du bénéfice lui est ainsi attribuée.

Les investissements nets s'élèvent à 10 697 631.71F. Il s'agit essentiellement de dépenses liées à l'amélioration des infrastructures publiques, telle que la rénovation de la Mairie, la création d'une place de village ou encore la réalisation d'un parking souterrain.

Les chantiers destinés à augmenter la qualité de vie continueront d'être sources d'importants investissements ces prochaines années et, partant, de charges d'amortissement. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de procéder à des amortissements complémentaires pour un total de 4 932 447.10 F.



Pascal WASSMER  
Maire



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.  
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023  
au Conseil municipal de la

### **Commune d'Anières**

---

## **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune d'Anières**, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### ***Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels***

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

#### ***Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.





Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les magistrats communaux du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 29 avril 2024

Société fiduciaire d'expertise  
et de revision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Andrew Helaconde  
Expert-réviseur agréé

**Annexes :**

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

# COMPTES DE FONCTIONNEMENT

FINANCES COMMUNALES 2023

N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2022	Budget supplémentaires 2023	Crédits budgétaires supplémentaires 2023	Total 2023	Solde du compte 2023	Écart en francs 2023
<b>0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>							
	<b>Total Charges</b>	7'046'583.10	4'616'613.00	997'000.00	5'613'613.00	5'281'067.07	332'545.93
	<b>Total Revenus</b>	136'217.53	60'621.00		60'621.00	60'583.18	37.82
<b>01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXÉCUTIF</b>							
	<b>Total Charges</b>	319'114.80	343'932.00		343'932.00	320'379.50	23'552.50
		59'183.09	81'350.00		81'350.00	88'507.40	7'157.40-
30	Charges de personnel	336'510.70	347'752.00	347'752.00		319'114.80	28'637.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	33'420.46	71'600.00	71'600.00		59'183.09	12'416.91
<b>02 SERVICES GÉNÉRAUX</b>							
	<b>Total Charges</b>	6'668'285.21	4'191'331.00	997'000.00	5'188'331.00	4'872'180.17	316'150.83
	<b>Total Revenus</b>	136'217.53	60'621.00		60'621.00	60'583.18	37.82
30	Charges de personnel	2'118'303.64	2'511'085.00		2'511'085.00	2'357'017.15	154'067.85
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	929'189.09	895'716.00		895'716.00	759'808.27	135'907.73
33	Amortissements du patrimoine administratif	325'180.00	563'850.00		563'850.00	563'411.00	439.00
34	Charges financières	3'697.98	1'600.00		1'600.00	2'212.25	612.25-
36	Charges de transfert	372'889.50	219'080.00		219'080.00	209'171.50	9'908.50
38	Charges extraordinaires	2'919'025.00		997'000.00	997'000.00	980'560.00	16'440.00
42	Taxes	74'569.05	26'150.00		26'150.00	24'988.25	1'161.75
44	Revenus financiers	33'218.78	34'471.00		34'471.00	35'109.84	638.84-
46	Revenus de transfert	28'429.70				485.09	485.09-
<b>1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>							
	<b>Total Charges</b>	704'744.06	751'608.00		751'608.00	779'556.82	27'948.82-
	<b>Total Revenus</b>	32'437.50	53'500.00		53'500.00	39'642.80	13'857.20
<b>11 SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
	<b>Total Charges</b>	272'523.37	288'295.00		288'295.00	286'696.40	1'598.60
	<b>Total Revenus</b>	26'380.00	24'000.00		24'000.00	21'855.35	2'144.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	146'279.37	153'100.00		153'100.00	149'476.40	3'623.60
36	Charges de transfert	126'244.00	135'195.00		135'195.00	137'220.00	2'025.00-
42	Taxes	26'380.00	24'000.00		24'000.00	21'855.35	2'144.65





N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2022	Budget 2023	Crédits budgétaires supplémentaires 2023	Total 2023	Solde du compte 2023	Écart en francs 2023
<b>14</b>	<b>QUESTIONS JURIDIQUES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>38'419.10</b>	<b>47'506.00</b>		<b>47'506.00</b>	<b>43'872.00</b>	<b>3'634.00</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>6'057.50</b>	<b>5'500.00</b>		<b>5'500.00</b>	<b>5'390.00</b>	<b>110.00</b>
36	Charges de transfert	38'419.10	47'506.00		47'506.00	43'872.00	3'634.00
42	Taxes	6'057.50	5'500.00		5'500.00	5'390.00	110.00
<b>15</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>352'900.80</b>	<b>386'405.00</b>		<b>386'405.00</b>	<b>423'911.80</b>	<b>37'506.80-</b>
	<b>Total Revenus</b>		<b>24'000.00</b>		<b>24'000.00</b>		<b>24'000.00</b>
30	Charges de personnel	85'337.45	75'470.00		75'470.00	97'022.80	21'552.80-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	84'327.15	112'266.00		112'266.00	128'416.50	16'150.50-
33	Amortissements du patrimoine administratif	38'334.00	38'334.00		38'334.00	38'334.00	
34	Charges financières	614.20	1'100.00		1'100.00	476.50	623.50
36	Charges de transfert	144'288.00	159'235.00		159'235.00	159'662.00	427.00-
46	Revenus de transfert		24'000.00		24'000.00		24'000.00
<b>16</b>	<b>DÉFENSE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>40'900.79</b>	<b>29'402.00</b>		<b>29'402.00</b>	<b>25'076.62</b>	<b>4'325.38</b>
	<b>Total Revenus</b>					<b>12'397.45</b>	<b>12'397.45-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	21'116.61	11'805.00		11'805.00	7'802.30	4'002.70
36	Charges de transfert	19'784.18	17'597.00		17'597.00	17'274.32	322.68
46	Revenus de transfert					12'397.45	12'397.45-
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>1'155'917.41</b>	<b>1'341'842.00</b>	<b>78'459.00</b>	<b>1'420'301.00</b>	<b>1'337'707.52</b>	<b>82'593.48</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>25'956.00</b>	<b>25'956.00</b>		<b>25'956.00</b>	<b>25'956.00</b>	
<b>21</b>	<b>SCOLARITÉ OBLIGATOIRE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>1'155'917.41</b>	<b>1'341'842.00</b>	<b>78'459.00</b>	<b>1'420'301.00</b>	<b>1'337'707.52</b>	<b>82'593.48</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>25'956.00</b>	<b>25'956.00</b>		<b>25'956.00</b>	<b>25'956.00</b>	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	341'827.71	476'385.00		476'385.00	401'454.12	74'930.88
33	Amortissements du patrimoine administratif	487'431.00	494'315.00		494'315.00	486'653.00	7'662.00
36	Charges de transfert	326'658.70	371'142.00		371'142.00	371'141.85	0.15
38	Charges extraordinaires			78'459.00	78'459.00	78'458.55	0.45
46	Revenus de transfert	25'956.00	25'956.00		25'956.00	25'956.00	
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>744'368.51</b>	<b>821'263.00</b>	<b>102'395.00</b>	<b>923'658.00</b>	<b>819'378.62</b>	<b>104'279.38</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>19'552.60</b>	<b>9'500.00</b>		<b>9'500.00</b>	<b>18'375.00</b>	<b>8'875.00-</b>
<b>32</b>	<b>CULTURE, AUTRES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>372'048.01</b>	<b>346'706.00</b>	<b>49'500.00</b>	<b>396'206.00</b>	<b>357'381.80</b>	<b>38'824.20</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>6'677.90</b>	<b>1'000.00</b>		<b>1'000.00</b>	<b>1'089.00</b>	<b>89.00-</b>



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2022	Budget 2023	Crédits budgétaires supplémentaires 2023	Total 2023	Solde du compte 2023	Écart en francs 2023
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	239'429.01	222'000.00	49'500.00	271'500.00	231'379.80	40'120.20
36	Charges de transfert	132'619.00	124'706.00		124'706.00	126'002.00	1'296.00-
42	Taxes	4'604.60				1'089.00	1'089.00-
46	Revenus de transfert	2'073.30	1'000.00		1'000.00		1'000.00
<b>34</b>	<b>SPORTS ET LOISIRS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>372'320.50</b>	<b>474'557.00</b>	<b>52'895.00</b>	<b>527'452.00</b>	<b>461'996.82</b>	<b>65'455.18</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>12'874.70</b>	<b>8'500.00</b>		<b>8'500.00</b>	<b>17'286.00</b>	<b>8'786.00-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	223'226.00	321'000.00		321'000.00	243'575.92	77'424.08
33	Amortissements du patrimoine administratif	7'557.00	7'557.00		7'557.00	7'557.00	
36	Charges de transfert	141'537.50	146'000.00		146'000.00	157'969.35	11'969.35-
38	Charges extraordinaires			52'895.00	52'895.00	52'894.55	0.45
42	Taxes	7'054.70				11'646.00	11'646.00-
44	Revenus financiers	5'820.00	8'500.00		8'500.00	5'640.00	2'860.00
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>31'702.15</b>	<b>23'250.00</b>		<b>23'250.00</b>	<b>28'269.10</b>	<b>5'019.10-</b>
<b>42</b>	<b>SOINS AMBULATOIRES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>10'750.00</b>	<b>10'750.00</b>		<b>10'750.00</b>	<b>12'664.60</b>	<b>1'914.60-</b>
36	Charges de transfert	10'750.00	10'750.00		10'750.00	12'664.60	1'914.60-
<b>49</b>	<b>SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>20'952.15</b>	<b>12'500.00</b>		<b>12'500.00</b>	<b>15'604.50</b>	<b>3'104.50-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	20'952.15	12'500.00		12'500.00	15'604.50	3'104.50-
<b>5</b>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>3'323'870.52</b>	<b>2'527'246.00</b>		<b>2'527'246.00</b>	<b>2'177'448.43</b>	<b>349'797.57</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>65'304.25</b>	<b>56'452.00</b>		<b>56'452.00</b>	<b>129'841.59</b>	<b>73'389.59-</b>
<b>53</b>	<b>VIEILLESSE ET SURVIVANTS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>26'290.00</b>	<b>31'602.00</b>		<b>31'602.00</b>	<b>32'083.90</b>	<b>481.90-</b>
30	Charges de personnel	26'290.00	31'602.00		31'602.00	32'083.90	481.90-
<b>54</b>	<b>FAMILLE ET JEUNESSE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>2'628'275.67</b>	<b>1'938'136.00</b>		<b>1'938'136.00</b>	<b>1'662'519.28</b>	<b>275'616.72</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>57'396.00</b>	<b>56'452.00</b>		<b>56'452.00</b>	<b>129'841.59</b>	<b>73'389.59-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	38'236.31	82'000.00		82'000.00	53'311.38	28'688.62
33	Amortissements du patrimoine administratif	143'080.00	143'080.00		143'080.00		143'080.00
36	Charges de transfert	1'588'074.88	1'713'056.00		1'713'056.00	1'609'207.90	103'848.10
38	Charges extraordinaires	858'884.48					
42	Taxes					23'958.59	23'958.59-
44	Revenus financiers					39'382.00	39'382.00-
46	Revenus de transfert	57'396.00	56'452.00		56'452.00	66'501.00	10'049.00-



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2022	Budget 2023	Crédits budgétaires supplémentaires 2023	Total 2023	Solde du compte 2023	Écart en francs 2023
<b>57</b>	<b>AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>70'752.50</b>	<b>131'008.00</b>		<b>131'008.00</b>	<b>71'890.90</b>	<b>59'117.10</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>7'908.25</b>					
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations		3'000.00		3'000.00	648.80	2'351.20
31							
36	Charges de transfert	70'752.50	128'008.00		128'008.00	71'242.10	56'765.90
42	Taxes	7'908.25					
<b>59</b>	<b>DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNÉ AILLEURS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>598'552.35</b>	<b>426'500.00</b>		<b>426'500.00</b>	<b>410'954.35</b>	<b>15'545.65</b>
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations		1'500.00		1'500.00	1'472.00	28.00
31							
36	Charges de transfert	598'552.35	425'000.00		425'000.00	409'482.35	15'517.65
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>1'170'154.12</b>	<b>1'722'724.00</b>	<b>1'832'394.00</b>	<b>3'555'118.00</b>	<b>3'521'684.21</b>	<b>33'433.79</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>192'388.04</b>	<b>200'535.00</b>		<b>200'535.00</b>	<b>265'603.22</b>	<b>65'068.22-</b>
<b>61</b>	<b>CIRCULATION ROUTIÈRE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>671'829.58</b>	<b>1'229'333.00</b>	<b>1'832'394.00</b>	<b>3'061'727.00</b>	<b>2'966'795.12</b>	<b>94'931.88</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>40'514.35</b>	<b>31'535.00</b>		<b>31'535.00</b>	<b>38'278.97</b>	<b>6'743.97-</b>
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	295'840.98	313'605.00		313'605.00	249'517.52	64'087.48
31							
33	Amortissements du patrimoine administratif	358'755.00	898'105.00		898'105.00	867'540.00	30'565.00
34	Charges financières	5'610.60	6'000.00		6'000.00	5'720.60	279.40
36	Charges de transfert	11'623.00	11'623.00		11'623.00	11'623.00	
38	Charges extraordinaires			1'832'394.00	1'832'394.00	1'832'394.00	
42	Taxes	3'619.05				1'591.10	1'591.10-
43	Revenus divers					793.97	793.97-
44	Revenus financiers	2'620.00				4'360.30	4'360.30-
46	Revenus de transfert	34'275.30	31'535.00		31'535.00	31'533.60	1.40
<b>62</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>151'872.00</b>	<b>149'391.00</b>		<b>149'391.00</b>	<b>154'658.00</b>	<b>5'267.00-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>71'952.00</b>	<b>72'600.00</b>		<b>72'600.00</b>	<b>29'832.80</b>	<b>42'767.20</b>
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	78'400.00	81'400.00		81'400.00	72'567.00	8'833.00
31							
36	Charges de transfert	73'472.00	67'991.00		67'991.00	82'091.00	14'100.00-
42	Taxes	24'352.00	25'000.00		25'000.00	24'224.00	776.00
43	Revenus divers					'8.80	8.80-
46	Revenus de transfert	47'600.00	47'600.00		47'600.00	5'600.00	42'000.00
<b>64</b>	<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>346'452.54</b>	<b>344'000.00</b>		<b>344'000.00</b>	<b>400'231.09</b>	<b>56'231.09-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>79'921.69</b>	<b>96'400.00</b>		<b>96'400.00</b>	<b>197'491.45</b>	<b>101'091.45-</b>
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	83'196.54	80'000.00		80'000.00	136'975.09	56'975.09-
31							
33	Amortissements du patrimoine administratif	263'256.00	264'000.00		264'000.00	263'256.00	744.00
42	Taxes	35'068.89	96'400.00		96'400.00	33'643.10	62'756.90
44	Revenus financiers	44'852.80				163'848.35	163'848.35-



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2022	Budget 2023	Crédits budgétaires supplémentaires 2023	Total 2023	Solde du compte 2023	Écart en francs 2023
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>3'005'694.07</b>	<b>1'957'765.00</b>	<b>1'988'140.00</b>	<b>3'945'905.00</b>	<b>3'182'610.12</b>	<b>763'294.88</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>275'746.77</b>	<b>270'336.00</b>		<b>270'336.00</b>	<b>272'633.40</b>	<b>2'297.40-</b>
<b>71</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>19'166.00</b>	<b>15'000.00</b>		<b>15'000.00</b>	<b>8'404.40</b>	<b>6'595.60</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	19'166.00	15'000.00		15'000.00	8'404.40	6'595.60
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>2'180'254.92</b>	<b>772'965.00</b>	<b>1'988'140.00</b>	<b>2'761'105.00</b>	<b>2'393'330.90</b>	<b>367'774.10</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>243'897.80</b>	<b>244'000.00</b>		<b>244'000.00</b>	<b>243'897.80</b>	<b>102.20</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1'453.45	28'000.00		28'000.00	23'961.90	4'038.10
33	Amortissements du patrimoine administratif	752'214.00	744'965.00		744'965.00	381'229.00	363'736.00
38	Charges extraordinaires	1'426'587.47		1'988'140.00	1'988'140.00	1'988'140.00	
46	Revenus de transfert	243'897.80	244'000.00		244'000.00	243'897.80	102.20
<b>73</b>	<b>GESTION DES DÉCHETS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>622'551.36</b>	<b>644'200.00</b>		<b>644'200.00</b>	<b>642'387.09</b>	<b>'812.91</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>24'348.97</b>	<b>24'836.00</b>		<b>24'836.00</b>	<b>21'885.60</b>	<b>2'950.40</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	581'235.31	605'000.00		605'000.00	601'240.09	3'759.91
33	Amortissements du patrimoine administratif	40'684.00	38'500.00		38'500.00	40'684.00	2'184.00-
36	Charges de transfert	632.05	00.00		700.00	463.00	237.00
42	Taxes	8'756.97	'500.00		8'500.00	6'171.60	2'328.40
46	Revenus de transfert	15'592.00	16'336.00		16'336.00	15'714.00	622.00
<b>77</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>32'809.07</b>	<b>181'600.00</b>		<b>181'600.00</b>	<b>7'246.40</b>	<b>144'353.60</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>7'500.00</b>	<b>1'500.00</b>		<b>1'500.00</b>	<b>6'850.00</b>	<b>5'350.00-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	22'809.07	111'600.00		111'600.00	18'646.40	92'953.60
36	Charges de transfert	10'000.00	70'000.00		70'000.00	18'600.00	51'400.00
42	Taxes	7'500.00	1'500.00		1'500.00	2'850.00	1'350.00-
46	Revenus de transfert					4'000.00	4'000.00-
<b>79</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>150'912.72</b>	<b>344'000.00</b>		<b>344'000.00</b>	<b>101'241.33</b>	<b>242'758.67</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations		8'000.00		8'000.00	55'096.33	47'096.33-
33	Amortissements du patrimoine administratif	150'912.72	336'000.00		336'000.00	46'145.00	289'855.00
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>						
	<b>Total Revenus</b>	<b>151'188.85</b>	<b>174'000.00</b>		<b>174'000.00</b>	<b>157'439.35</b>	<b>16'560.65</b>
<b>86</b>	<b>BANQUES ET ASSURANCES</b>						
	<b>Total Revenus</b>	<b>16'641.00</b>	<b>14'000.00</b>		<b>14'000.00</b>	<b>20'339.00</b>	<b>6'339.00-</b>
44	Revenus financiers	16'641.00	14'000.00		14'000.00	20'339.00	6'339.00-





N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2022	Budget 2023	Crédits budgétaires supplémentaires 2023	Total 2023	Solde du compte 2023	Écart en francs 2023
<b>87</b>	<b>COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE</b>						
	<b>Total Revenus</b>	<b>134'547.85</b>	<b>160'000.00</b>		<b>160'000.00</b>	<b>137'100.35</b>	<b>22'899.65</b>
44	Revenus financiers	134'547.85	160'000.00		160'000.00	137'100.35	22'899.65
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>33'360'285.32</b>	<b>5'711'391.00</b>		<b>5'711'391.00</b>	<b>10'828'941.34</b>	<b>5'117'550.34-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>26'239'002.96</b>	<b>18'646'602.00</b>		<b>18'646'602.00</b>	<b>34'636'404.14</b>	<b>15'989'802.14-</b>
<b>91</b>	<b>IMPÔTS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>1'352'288.21</b>	<b>470'600.00</b>		<b>470'600.00</b>	<b>2'047'708.22</b>	<b>1'577'108.22-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>19'572'707.38</b>	<b>14'958'122.00</b>		<b>14'958'122.00</b>	<b>25'276'782.36</b>	<b>10'318'660.36-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	779'580.60				1'308'547.65	1'308'547.65-
36	Charges de transfert	572'707.61	470'600.00		470'600.00	739'160.57	268'560.57-
40	Revenus fiscaux	19'564'173.63	14'940'750.00		14'940'750.00	25'245'329.93	10'304'579.93-
42	Taxes	4'883.49				1'763.02	1'763.02-
46	Revenus de transfert	3'650.26	17'372.00		17'372.00	29'689.41	12'317.41-
<b>92</b>	<b>CONVENTIONS FISCALES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>63'581.88</b>	<b>70'154.00</b>		<b>70'154.00</b>	<b>71'566.66</b>	<b>1'412.66-</b>
36	Charges de transfert	63'581.88	70'154.00		70'154.00	71'566.66	1'412.66-
<b>93</b>	<b>PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>5'061'615.00</b>	<b>3'763'032.00</b>		<b>3'763'032.00</b>	<b>4'906'781.00</b>	<b>1'143'749.00-</b>
36	Charges de transfert	5'061'615.00	3'763'032.00		3'763'032.00	4'906'781.00	1'143'749.00-
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>26'882'800.23</b>	<b>1'407'605.00</b>		<b>1'407'605.00</b>	<b>3'802'885.46</b>	<b>2'395'280.46-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>6'664'793.98</b>	<b>3'688'480.00</b>		<b>3'688'480.00</b>	<b>9'358'400.48</b>	<b>5'669'920.48-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations		385'000.00		385'000.00		385'000.00
34	Charges financières	26'882'800.23	1'022'605.00		1'022'605.00	3'802'885.46	2'780'280.46-
44	Revenus financiers	6'664'793.98	3'688'480.00		3'688'480.00	9'358'400.48	5'669'920.48-
<b>97</b>	<b>REDISTRIBUTIONS</b>						
	<b>Total Revenus</b>	<b>1'501.60</b>				<b>1'221.30</b>	<b>1'221.30-</b>
46	Revenus de transfert	1'501.60				1'221.30	1'221.30-
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>50'543'319.26</b>	<b>19'473'702.00</b>	<b>4'998'388.00</b>	<b>24'472'090.00</b>	<b>27'956'663.23</b>	<b>3'484'573.23-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>27'137'794.50</b>	<b>19'497'502.00</b>		<b>19'497'502.00</b>	<b>35'606'478.68</b>	<b>16'108'976.68-</b>
	<b>EXCÉDENT / PERTE</b>	<b>23'405'524.76</b>	<b>23'800.00-</b>	<b>4'998'388.00</b>	<b>4'974'588.00</b>	<b>7'649'815.45-</b>	<b>12'624'403.45</b>

# TABLEAUX FINANCIERS ET RAPPORT

FINANCES COMMUNALES 2023

## ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2023

### PRÉSENT-E-S

**M. Alexandre SOUCAS**  
Président

**M. Philippe GAILLARD**  
Remp. M. VON BURG

**Mme Marie CHAVAZ**  
Comptable

**Mme Stéphanie BARON LEVRAT**  
Remp. M. MUSY

**M. Yves GUBELMANN**

**Mme Alexandra DERUAZ**  
Secrétaire générale

**Mme ALHANKO-BAUER**  
Remp. Mme BLANC-ODERMATT

**M. Giuseppe RICCIUTI**

**Mme Claudine HENTSCH**  
Adjointe

**M. Pierre-Yves DECHEVRENS**

**M. Jean-Luc RICHARDET**

**M. Pascal PECAUT**  
Adjoint

**M. Eric WEHRLI**

**M. Pascal WASSMER**  
Maire

### EXCUSÉ-E-S

**Mme Meret BLANC-ODERMATT**  
Remp. par Mme ALHANKO-BAUER

**M. Guy MUSY**  
Remp. par Mme BARON LEVRAT

**M. Onur VON BURG**  
Remp. par M. GAILLARD

## ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE D'ANIÈRES EXERCICE 2023

La commission des finances a procédé, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil municipal, à la vérification des comptes de la Commune pour l'Exercice 2023, ainsi qu'à l'examen détaillé du bilan et des comptes annexes (investissements, amortissements).



## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat des comptes de fonctionnement au 31.12.2023 :

Charges	27'956'663.23 F	Revenus	35'606'478.68 F
Bénéfice	7'649'815.45 F		
<b>TOTAL</b>	<b>35'606'478.68 F</b>		<b>35'606'478.68 F</b>

## LA PÉRÉQUATION

La péréquation fonctionne de la manière suivante :

- › **La péréquation financière intercommunale sur les personnes physiques**  
Répartition des impôts entre commune de domicile et commune de travail (basée sur la capacité financière).
- › **La péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité**  
Transfert des ressources des communes à fort potentiel vers celles à faibles potentiel de ressources.

› **Le fonds intercommunal**

Il sert au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou des prestations incombant à l'ensemble des communes.

Il sert également à la prise en charge des intérêts des emprunts contractés par les communes les moins favorisées pour le financement de leurs équipements.

Le calcul de la péréquation se base, entre autres, sur :

- › **Les revenus par rapport au nombre d'habitants.**
- › **Les revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales.**
- › **Les revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes.**
- › **Le taux des centimes additionnels (Anières 31).**

Au 31 décembre 2023, le montant comptabilisé pour l'année 2023 s'élève à **4'906'781 F**.

## LES INVESTISSEMENTS

A été réalisé sur l'Exercice 2023 des dépenses d'investissements pour un montant total de **10'980'483.71 F**

**0290 – IMMEUBLES ADMINISTRATIFS**

FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain)	414'100.00 F
Concept énergétique territorial	24'202.40 F
Rénovation de la mairie et la poste	2'118'581.88 F
Bâtiment provisoire mairie-école	136'251.37 F

**1500 – SERVICE DU FEU**

Rénovation de la caserne	4'071.05 F
--------------------------	------------

**2170 – BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Agrandissement de l'école	1'082'267.83 F
---------------------------	----------------

**3410 – SPORT**

Zone sportive au Chemin des Ambys	16'018.60 F
Aménagement des locaux du tennis et extérieurs	12'000.00 F

**6150 – ROUTES COMMUNALES**

Modération de trafic	65'537.05 F
Zone de Chevrens	408'147.95 F
Aménagements extérieurs	2'047'766.40 F
Parking souterrain SC	4'896'340.30 F

**6400 – TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Fibre optique	-482'525.07 F
---------------	---------------

**7206 – ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Réfection du collecteur du Nant d'Aisy	73'973.25 F
--	-------------

**7301 – GESTION DES DÉCHETS**

Création d'éco point	21'561.54 F
----------------------	-------------

**7900 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Mise en œuvre du PDCom lumière	142'189.16 F
--------------------------------	--------------



## LES AMORTISSEMENTS PLANIFIÉS POUR 2023

Le montant des amortissements ordinaires s'élève à **2'711'262.00 F**.  
Les amortissements complémentaires s'élèvent à **4'932'447.10 F**,  
ce qui donne un total de **7'643'709.10 F**.

Années 2021. 2022. 2023







COMPARATIF BUDGET-COMPTES

Récapitulation générale	BUDGET 2023 (YC BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES)		COMPTES 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	5'613'613.00	60'621.00	5'281'067.07	60'583.18
Ordre et sécurité publics, défense	751'608.00	53'500.00	779'556.82	39'642.80
Formation	1'420'301.00	25'956.00	1'337'707.52	25'956.00
Culture, sport et loisirs	923'658.00	9'500.00	819'378.62	18'375.00
Santé	23'250.00	–	28'269.10	–
Sécurité sociale	2'527'246.00	56'452.00	2'177'448.43	129'841.59
Transports	3'555'118.00	200'535.00	3'521'684.21	265'603.22
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'945'905.00	270'336.00	3'182'610.12	272'633.40
Économie publique	–	174'000.00	–	157'439.35
Finances et impôts	5'711'391.00	18'646'602.00	10'828'941.34	34'636'404.14
<b>TOTAUX</b>	<b>24'472'090.00</b>	<b>19'497'502.00</b>	<b>27'956'663.23</b>	<b>35'606'478.68</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>4'974'588.00</b>		<b>-7'649'815.45</b>	

Résultat des comptes 2023

Charges	27'956'663.23
Revenus	35'606'478.68
Bénéfice	-7'649'815.45



## **IMPRESSUM**

### **ÉDITÉ PAR**

Commune d'Anières  
Route de la Côte-d'Or 1  
1247 Anières  
T +41 22 751 11 45  
[www.anieres.ch](http://www.anieres.ch)  
[info@anieres.ch](mailto:info@anieres.ch)

### **CONCEPTION ET RÉDACTION**

Salwa El Sheikh

### **RÉALISATION**

S agence

### **PHOTOS**

Couverture: Olivier Riethauser  
Page 2: Olivier Riethauser  
Pages 4-5: Olivier Riethauser  
Pages 54-55: Olivier Riethauser

### **IMPRESSION**

ATAR SA  
Tiré à 80 exemplaires  
Imprimé sur papier offset 100 gr certifié FSC



# ANIÈRES

Route de la Côte-d'Or 1  
CH - 1247 Anières  
T +41 22 751 11 45  
info@anieres.ch

**ANIERES.CH**

